

Canadian
Forces
College

Collège
des
Forces
Canadiennes



ANALYSE INSTITUTIONNELLE : LA POLITIQUE AFGHANE DU CANADA

Major Julie Pelletier

JCSP 37

Master of Defence Studies

Disclaimer

Opinions expressed remain those of the author and do not represent Department of National Defence or Canadian Forces policy. This paper may not be used without written permission.

© Her Majesty the Queen in Right of Canada, as represented by the Minister of National Defence, 2011.

PCEMI 37

Maîtrise en études de la défense

Avertissement

Les opinions exprimées n'engagent que leurs auteurs et ne reflètent aucunement des politiques du Ministère de la Défense nationale ou des Forces canadiennes. Ce papier ne peut être reproduit sans autorisation écrite.

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, représentée par le ministre de la Défense nationale, 2011.

CANADIAN FORCES COLLEGE / COLLÈGE DES FORCES CANADIENNES

JCSP 37 / PCEMI 37

MASTER OF DEFENCE STUDIES / MAÎTRISE EN ÉTUDES DE DÉFENSE –
RESEARCH PROJECT / PROJET DE RECHERCHE

Analyse institutionnelle : la politique afghane du Canada

By / par Major Julie Pelletier

1 May 2011 / 1 mai 2011

This paper was written by a student attending the Canadian Forces College in fulfilment of one of the requirements of the Course of Studies. The paper is a scholastic document, and thus contains facts and opinions which the author alone considered appropriate and correct for the subject. It does not necessarily reflect the policy or the opinion of any agency, including the Government of Canada and the Canadian Department of National Defence. This paper may not be released, quoted or copied except with the express permission of the Canadian Department of National Defence.

Words counts: 19 588

La présente étude a été rédigée par un stagiaire du Collège des Forces canadiennes pour satisfaire à l'une des exigences du cours. L'étude est un document qui se rapporte au cours et contient donc des faits et des opinions que seul l'auteur considère appropriés et convenables au sujet. Elle ne reflète pas nécessairement la politique ou l'opinion d'un organisme quelconque, y compris le gouvernement du Canada et le ministère de la Défense nationale du Canada. Il est défendu de diffuser, de citer ou de reproduire cette étude sans la permission expresse du ministère de la Défense nationale.

Nbre de mots : 19 588

Résumé

L'engagement du Canada en Afghanistan en 2001 a certes été un point tournant dans l'histoire du Canada. En fait, la contribution canadienne en territoire afghan constitue le rôle de combat le plus important qu'il ait joué depuis la guerre de Corée et l'investissement le plus considérable de ressources dans un pas en développement au titre d'aide¹. Depuis, dix années se sont écoulées et le Canada est toujours en Afghanistan à contribuer à l'effort international en apportant une aide militaire et civile.

Au cours de la période 2001-2011, le Canada a dû prendre d'importantes décisions quant à sa politique afghane, ce qui ne s'est pas avéré sans conséquence pour l'institution en soi, ces ministères et son peuple. De ce fait, le gouvernement canadien a dû élaborer une nouvelle approche afin de clarifier ses intérêts, justifier ses décisions, légitimer ses actions, et ce, dans le but de préserver la cohésion et l'intégrité de la société canadienne tout en veillant à la sécurité, à la souveraineté et à la prospérité de son pays. Cependant, cette quête du parfait équilibre fut loin d'être une tâche facile pour le gouvernement canadien.

En s'appuyant sur le modèle d'analyse institutionnelle de Richard Scott, ce travail permettra d'explorer la dynamique de l'institution et ainsi, comprendre la manière dont le gouvernement canadien se justifie et justifie la politique afghane du Canada en fonction de forces sous-jacentes sociopolitiques et institutionnelles.

¹ Gerald Schmitz, Politique canadienne à l'égard de l'Afghanistan – 2011 et au-delà : enjeux, perspectives et options. Division de la référence et de l'analyse stratégique, Service d'information et de recherche parlementaires, Publication n 2010-26F, Sept 2010, p. i.

TABLES DES MATIÈRES

Résumé.....	i
Table des matières.....	ii
Introduction.....	1
Chapitre 1 – Théorie et histoire.....	5
1.1 La sociologie – Rôle des Institutions.....	5
1.2 Le cadre d’analyse institutionnelle	8
1.3 La politique afghane du Canada (2001-2010).....	12
Chapitre 2 – Pilier Régulatif.....	14
2.1 Les Institutions canadiennes.....	14
2.2 L’engagement du Canada en Afghanistan.....	18
2.2.1L’intervention initiale.....	21
2.2.2.L’engagement et le maintien des FC.....	23
2.2.4 La mission de combat et l’approche 3D.....	25
2.2.5 Le rapport Manley.....	28
2.2.6 Le Comité spécial du Cabinet.....	29
Chapitre 3 - Pilier cognitif.....	31
3.1 Les fondements politiques du Canada	31
3.1.2 Les conséquences de sa position géostratégique.....	33
3.1.3 Les liens économiques.....	35
3.1.4 La diplomatie canadienne	36
3.2 Relation avec les États-Unis.....	38
3.3 Politique étrangère canadien : le Canada en Afghanistan.....	39
3.3.1 La mission afghane : mandat vs conception régulative.....	43
3.3.2 Le mandat canadien.....	46
Chapitre 4 – Pilier Normatif.....	48
4.1 Les valeurs canadiennes.....	49
4.2 Politique étrangère canadienne.....	52
4.2.1 La politique étrangère d’hier à aujourd’hui.....	53
4.2.2 La politique étrangère de Harper – Un virement de cap.....	57
4.3 La politique afghane du Canada.....	60
Chapitre 5 – Interaction de piliers.....	65
Conclusion.....	77
Bibliographie.....	79

INTRODUCTION

Depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, l'échiquier mondial est façonné par l'émergence de nouveaux enjeux globaux d'ordre social, politique, économique et technologique qui a eu pour effet de complexifier les relations sur la scène internationale. La notion de défense nationale et de sécurité collective fut un élément fondamental de toute politique, et ce, afin de contrer l'instabilité et l'imprévisibilité de cette Guerre froide et de ce Nouveau Monde bipolaire opposant les États-Unis et l'Union Soviétique. À ce titre, le Canada ne faisait pas exception à la règle, et ce, particulièrement devant la menace potentielle d'une invasion soviétique à travers son territoire. Or, en tant que voisin unique de la superpuissance américaine, le territoire du Canada représentait une source de menace réelle pour les États-Unis. À défaut d'être envahis, le Canada et les États-Unis tissèrent des liens, bien qu'asymétriques, dans un but commun de défense et de sécurité. Depuis, le Canada et ses citoyens bénéficient de cette relation unique avec la superpuissance américaine. La réalité canadienne est, depuis, largement façonnée par les conséquences stratégiques de sa géographie. Toutefois, il faut également réaliser que c'est en principe grâce à cette coopération étroite avec les États-Unis que le Canada a pu certainement acquérir autant de quiétude, de richesses, de puissance et d'influence sur la scène internationale². À l'évidence, le Canada a, tout avantage à être un ami, et un allié fiable, impliqué et efficace envers les États-Unis.

² Robert, J. Sutherland, *Situation stratégique du Canada à long terme*. International Journal, vol 17, no 3, (été 1962), p. 8.

Ainsi, les événements survenus le 11 septembre 2001, contre la superpuissance américaine, ont certes été, un point tournant dans l'histoire canadienne et un moment de vérité et de solidarité ultime pour le Canada. Bien que les États-Unis en aient été la cible première, il faut comprendre que ces attaques délibérées ont non seulement violé l'intégrité territoriale des Américains, mais également celle de l'Amérique du Nord inclusivement. En conséquence, pour la première fois de son histoire, la sécurité du continent a été enfreinte et compromise. Ainsi, par devoir et solidarité, le Canada se devait d'agir. Or, la réaction du Canada dans la lutte contre le terrorisme et le déploiement de ses forces armées en Afghanistan pour combattre le régime taliban et le réseau Al-Qaeda s'est avéré un témoignage de fiabilité extrêmement significatif pour les États-Unis et une révélation inattendue pour le Canada.

Depuis ce jour, soit dix années déjà, le Canada est toujours en Afghanistan et poursuit une mission musclée aux côtés des États-Unis et de ses alliés. Pourtant, cette aventure canadienne n'a pas été sans conséquence. À cet effet, il ne suffit que de penser aux nombreuses pertes de vies humaines, aux dépenses budgétaires faramineuses allouées à la défense nationale et à l'agence canadienne de développement international (ACDI) et par-dessus tout, à l'incompréhension et la désapprobation de la population canadienne face à la mission et ces effets indésirables. Il convient donc de se demander, d'un point de vue institutionnel, quelles ont été les raisons qui ont, directement ou implicitement, motivé l'engagement du Canada en Afghanistan et le soutien de la politique afghane du Canada de 2001 à 2011. À cet effet, il s'avère que les cadres d'analyses conventionnelles tirées de la théorie des relations internationales ne sauront être d'une grande utilité puisqu'elles ne fournissent qu'une réponse parcellaire et biaisée. Toutefois, en s'appuyant

sur le modèle de Scott, cette étude visera à démontrer que la politique afghane du Canada s'explique en fonction de forces sous-jacentes sociopolitiques et institutionnelles d'ordre régulateur, cognitif et normatif imposé par le gouvernement canadien dont ne permettent pas de rendre compte les outils d'analyse traditionnelle.

Afin de permettre la réalisation de ce travail, la méthodologie qui a été utilisée s'est appuyée sur une recherche de données extraite au fil de diverses sources d'informations. Celles-ci comprennent les périodiques, les articles pédagogiques sur la relation du Canada et les États-Unis, l'énoncé de politique internationale (EPI) de Paul Martin, la stratégie de défense: le Canada d'abord 2008 de Stephen Harper, l'approche WOG, le rapport final du groupe d'experts indépendant sur le rôle futur du Canada en Afghanistan et les recommandations du Rapport Manley. Grâce à cette documentation, il a été possible de colliger des données historiques à propos des forces institutionnelles qui sous-tendent la mission afghane.

Dans le premier chapitre, il s'agit d'étayer la théorie afin de comprendre la définition et le rôle des institutions au cœur de la société. Par la suite, le modèle d'analyse institutionnel de Richard Scott et ses trois loupes d'analyses d'ordre régulateur, cognitif, normatif seront présentés en détail. Ensuite, afin de bien comprendre le sujet d'analyse dans un détail précis, une mise en contexte permettra cette familiarisation avec l'institution du gouvernement dans l'exécution de sa politique afghane. Pour ce faire, quelques faits historiques seront présentés afin de dépeindre la relation diplomatique entre le Canada et l'Afghanistan précédant les événements du 11 septembre 2001. Par la suite, une brève description chronologique servira à illustrer la politique afghane du Canada de 2001 à 2011. Ceci étant, cette présentation factuelle et historique est utile,

mais elle ne permet d'avoir qu'une vision superficielle des raisons qui ont sous-tendu la mission afghane et son évolution. Toutefois, l'analyse institutionnelle va permettre une exploration nouvelle et une compréhension approfondie du processus d'institutionnalisation et de légitimation. Dans le deuxième chapitre, l'aspect régulateur consistera à illustrer l'importance du droit et de la légalité au Canada et de ses conséquences dans ses prises de décisions. Ainsi, il permettra de comprendre les lois écrites ou non écrites qui ont permis à l'institution de se légitimer par rapport à son intervention en Afghanistan et le maintien de sa politique afghane. Dans le troisième chapitre, le pilier cognitif permettra d'expliquer l'influence projetée par les conceptions intellectuelles et culturelles dans l'arène politique. Pour ce faire, il s'agit d'examiner, selon un mode de pensée qui se veut raisonnable et efficace, les fondements de la politique canadienne, la politique étrangère canadienne, la relation avec les Américains et la politique afghane du Canada pour ainsi comprendre le rôle qu'ils ont pu jouer dans la politique afghane. Dans le quatrième chapitre, le pilier normatif démontrera la manière dont le gouvernement canadien atteint ses objectifs nationaux dans ce Monde complexe. Pour y parvenir, l'accent sera principalement mis sur le rôle et le pouvoir des valeurs canadiennes, une conception influencée par des considérations régulatrices et cognitives, afin de déterminer ce qui est bien versus mal pour l'institution dans le cadre de sa politique afghane. Finalement, dans le cinquième chapitre, l'interaction des piliers permettra de comprendre les forces institutionnelles qui sous-tendent la légitimation de la politique afghane.

CHAPITRE 1 – Théorie et histoire

Dans ce chapitre, l'objectif est de fournir les bases de références afin de permettre une familiarisation avec le sujet, le contexte politique et finalement, l'outil d'analyse. Pour ce faire, une brève intrusion dans le Monde de la science sociale sera faite afin d'y étayer la notion de l'institution sociale et ainsi, faciliter la transition, vers l'outil d'analyse soit : le modèle d'analyse institutionnel de Richard Scott. Par la suite, il s'agira de mettre en lumière le sujet d'analyse et son contexte politique soit : la politique afghane du Canada pour la période de 2001-2011.

1.1 La sociologie – Rôle des institutions

Sur le plan de la sociologie, la société est définie comme étant un ensemble d'individus qui partagent des normes, des modes de conduites et une culture pour ainsi former une communauté. Cela dit, la notion de société est possible, si et seulement si, il y a présence d'un degré de prévisibilité et de cohésion existant dans sa dynamique fondamentale³. Ainsi, le degré de prévisibilité se réfère à la normalité des faits et gestes de la vie au sein d'une société donnée et du fait qu'il existe un consensus social par rapport à un certain nombre de règles et de pratiques. Par exemple, lorsqu'un citoyen va au magasin, il va payer avec de l'argent et son argent sera accepté, c'est prévisible. Tandis que le degré de cohésion, quant à lui, sous-entend un accord dans la façon de faire les choses par exemple dans les Forces canadiennes, les militaires portent l'uniforme. Or, ces deux éléments de bases, formant les assises de la société, sont essentiels à la vie

³ Éric Ouellet, Pierre Pahlavi et Craig Stone, *Research on Political – Military Wargaming for Irregular Warfare* (Centre for Operational research and Analysis, Toronto, 2010), p. 2.

sociale puisqu'ils permettent de se coordonner et de prévoir les comportements au sein d'une structure sociale quelconque. Toutefois, à défaut d'y retrouver ces deux éléments distincts, la société ne saurait être et l'anarchie prévaudrait. En fait, les structures sociales, également connues sous l'appellation, « d'institutions sociales » sont les principaux instruments servant à la coordination, et à la régularisation de la société. En tant que fondateur de la sociologie moderne, Émile Durkheim prétend qu'une institution peut exister, si et seulement si, elle sert une fonction sociale qui soit légitime⁴. Or, la survie de l'organisation résulte de sa légitimité⁵.

À cet effet, il existe deux types d'institutions : formelles et informelles. Les institutions sociales sont de vastes regroupements sans monopole pour autant. Parmi celles-ci, on y retrouve le Militaire et l'Église au sens large. Tandis que l'institution formelle est régie par des règles clairement définies qui permettent de régulariser l'ordre social d'une structure, par exemple, le gouvernement et les Forces canadiennes. Somme toute, les institutions jouent un rôle important puisqu'elles permettent de créer l'ordre d'une façon prévisible et cohésive. Entre autres, grâce à des règles et des sanctions, l'institution est en mesure de gérer les comportements et ainsi, les rendre prévisibles; et la façon de penser et de se sentir, gouverne les attitudes communes; ce qui crée la cohésion⁶. En d'autres mots, les institutions sont des manières collectives d'agir et de

⁴ Émile Durkheim, *Les règles de la méthode sociologique*, Paris, (1895/1983), p. 27.

⁵ Rezki Lounnas, *Théorie des institutions et applications des organisations*, cahier de recherche no 04-01, Février 2004, accessible à http://neumann.hec.ca/chairemsi/pdfcahiersrech/04_04_01.pdf; Internet; consulté le 14 février 2011, p. 29.

⁶ Éric Ouellet, Pierre Pahlavi et Craig Stone, *Research on Political...*, p. 2.

penser durables qui ont tendance à être maintenues lorsqu'elles ont un minimum de légitimité. Ceci étant, malgré la maturité de l'organisation, il va sans dire que l'intégrité interne n'est jamais assurée étant donné qu'elle est constamment soumise aux forces de l'environnement⁷. Ainsi, de nombreux efforts seront consacrés à la protection de l'intégrité intérieure du cadre social de l'institution et conséquemment, à la répulsion de pressions extérieures pouvant nuire à l'institution.

Toutefois, malgré les efforts de coordination et de régularisation faits pour maintenir cette cohésion, certaines pressions peuvent provenir de l'intérieur du fait que les lois et règlements les plus justes ne peuvent satisfaire tout le Monde. En effet, les lois d'une société sont émises afin de satisfaire une majorité, ce qui peut créer des inégalités et des injustices entre les individus, ce qui peut compromettre l'intégrité interne et la légitimité de l'institution. À cet effet, ces inégalités demeurent acceptables tant et aussi longtemps que l'institution est légitime et en mesure de les justifier par des lois écrites ou non écrites (Régulatif), selon un mode de pensée qui se veut raisonnable et efficace (Cognitif) et selon un ensemble de valeurs, des normes; ce qui est bien versus mal (normatif). À défaut de remédier à cette injustice, c'est tout l'équilibre interne de justice qui pourrait être mis en danger. Toutefois, une institution apportera un changement si et seulement s'il n'y a pas d'autres options et si la menace exercée peut compromettre la légitimité de l'organisation et mettre en péril sa survie. En fait, la longévité est fonction de la capacité d'adaptation de l'institution. Plus une institution est réticente au changement moins elle sera susceptible de durer dans le temps. À ce titre, le gouvernement canadien est l'institution politique et juridique du Canada. Cette

⁷ Éric Ouellet, Pierre Pahlavi et Craig Stone, *Research on Political...*, p. 2.

organisation politique bénéficie du pouvoir exécutif et législatif qui lui octroie la capacité de commander et de se faire obéir. Pour qu'un gouvernement puisse être obéi, il doit être légitime. De plus, pour maintenir l'ordre à l'intérieur de ses frontières territoriales, le gouvernement canadien doit, à la base, être légitime pour appliquer et faire respecter les règles en vigueur dans la société par l'entremise d'institutions responsables et légitime en matière de sécurité et de justice pour le pays.

En résumé, le bref survol de la science sociale a offert une base théorique permettant une meilleure compréhension de la définition et du rôle de la société et des institutions sociales. À partir de ces bases, l'analyse institutionnelle de Richard Scott permettra de mieux comprendre la dynamique institutionnelle et ses forces sous-jacentes qui la motivent, le modèle d'analyse institutionnelle de Richard Scott sera un excellent outil pour y parvenir. Ainsi, dans la prochaine section, le modèle d'analyse institutionnelle et ces trois piliers : « régulateur », « cognitif » et « normatif » seront exposés en détail.

1.2 Le cadre d'analyse institutionnelle

Depuis plusieurs années, le modèle d'analyse institutionnel fut l'instrument des sociologues leur permettant d'examiner et de comprendre la dynamique fondamentale des institutions. Parmi les nombreux courants existants, le modèle d'analyse institutionnel de Richard Scott se distingue étant donné son approche initiale bidimensionnelle reposant sur deux piliers classiques de l'ordre social, le pilier régulateur et cognitif-culturel⁸. Ces

piliers étaient d'une part le système de sanctions et de lois régulant la société et d'autre part, l'ensemble des valeurs autour duquel se développe l'enveloppe cohésive de cette société⁹. Au fil du temps, Richard Scott a modifié son modèle en scindant le dernier pilier en deux catégories distinctes soit le cognitif et le normatif. Désormais, le nouveau modèle d'analyse institutionnel de Scott reposait donc sur trois piliers : **régulatif**, **cognitif** et **normatif**. Ainsi, grâce à ce modèle tridimensionnel, il est possible d'analyser davantage certaines décisions qui peuvent paraître ambiguës à un regard extérieur, sans pour autant l'être d'un point intérieur de l'institution et vice-versa. Bref, cette analyse permet donc de comprendre le centre de gravité et les considérations du processus décisionnel d'une organisation selon les différents angles proposés par le modèle de Scott.

Tout d'abord, le pilier **régulatif** représente l'ensemble des lois, des politiques, des règlements et des sanctions qui régularisent les comportements d'une institution. Toutefois, la légitimité est nécessaire à l'autorité de ce pouvoir¹⁰. Ainsi, en émettant un code de conduite légitime, l'institution est en mesure de régir les comportements par l'application de règles formelles et informelles, de lois et de sanctions. Les comportements de l'institution deviennent donc majoritairement prévisibles. La neutralité

⁸ Éric Ouellet et Pierre Pahlavi, *Guerre irrégulière et analyse institutionnelle: le cas de la guerre révolutionnaire de l'armée française en Algérie* (Guerres mondiales et conflits contemporains 3/2009, no 235), [Article en ligne]; accessible à, www.cairn.info/revue-guerres-mondiales-et-conflits-contemporains-2009-3-page-131.htm; Internet; consulté le 2 février 2011, p.2.

⁹ *Ibid.*, p.2.

¹⁰ Rezki Lounnas, *Théorie des institutions et applications des organisations...*p.12.

dans ses rôles institutionnels de législateurs, d'arbitre et d'agent de la loi devient donc une fonction importante du gouvernement.¹¹

Le pilier **cognitif** est fondé sur les notions préconçues et les conceptions idéologiques, les croyances et les habitudes qui influencent le système de pensée propre de l'institution. Entre autres, il fait également référence aux conceptions intellectuelles et culturelles qui dérivent pour la plupart des faits historiques ayant affecté la réalité canadienne. Le pilier **normatif** renvoie à la notion sociale de cohésion au sein de laquelle des valeurs implicites et des normes sont collectivement partagées à propos de ce qui est désirable, acceptable et légitime. Les normes vont dicter comment les choses doivent être faites et vont définir les moyens légitimes à utiliser pour atteindre des buts et des objectifs qui seront influencés par des valeurs¹². On considérera, ici, que les valeurs représentent les conceptions de ce qui est collectivement préférable ou désirable et que les normes spécifient les moyens légitimes à la poursuite d'objectifs "*de valeur*" (valued ends)¹³. De plus, on notera que certaines de ces valeurs et de ces normes sont applicables à tous les membres de la collectivité alors que d'autres ne le sont qu'à certains types d'acteurs ou de positions sociales¹⁴. Dans ce dernier cas, les valeurs et normes définissent les rôles qui sont « socialement prescrits » ou qui le deviendront au cours du temps¹⁵. Les

¹¹ *Ibid.*, p.12.

¹² *Ibid.*, p. 12.

¹³ *Ibid.*, p. 12-13.

¹⁴ *Ibid.*, p. 12-13.

systèmes normatifs imposent donc des contraintes aux divers comportements sociaux tout en autorisant et facilitant les actions sociales¹⁶. Afin de faciliter l'action sociale, les institutions doivent donc être reconnues comme étant légitimes et crédibles aux yeux de la société pour survivre; elles doivent être acceptées socialement¹⁷. Suivant l'examen individuel de chacun des trois piliers, la finalisation de l'analyse implique d'intégrer les données de sorte à déterminer la stabilité et la légitimité de l'institution. Ainsi, selon ce modèle d'analyse tricéphale, les trois ordres de facteurs vont soit se combiner et converger favorisant ainsi la stabilité institutionnelle, soit au contraire, se contredire et diverger créant ainsi l'instabilité institutionnelle¹⁸. En d'autres mots, les variables sont de réels indicateurs de l'action ou de l'inaction d'une institution considérant l'alignement ou le non-alignement de ces dernières par rapport à une situation donnée.

Bref, le survol de la théorie et du modèle d'analyse relatée précédemment dans cette section seront d'excellents outils de références qui permettront une compréhension approfondie du processus d'institutionnalisation et de légitimation d'une organisation donnée, dans ce cas-ci, le gouvernement canadien et sa politique afghane couvrant la période de 2001-2011. Avant de s'y plonger, une présentation factuelle et historique est utile pour comprendre le sujet sans toutefois permettre une vision complète des raisons

¹⁵ *Ibid.*, p. 12-13.

¹⁶ Richard W. Scott, *Institutions and organizations*, Second edition (California: Sage publications, 2001), p. 55.

¹⁷ *Ibid.*, p. 58.

¹⁸ Éric Ouellet et Pierre Pahlavi, *Guerre irrégulière et analyse institutionnelle...*, p. 2.

qui ont sous-entendu la mission afghane et son évolution. Ainsi, par l'entremise de l'analyse institutionnelle, il sera possible de comprendre le rôle, les intérêts et les décisions de l'institution du gouvernement canadien afin sa quête de légitimation au cœur de cette politique afghane.

1.3 Mise en situation – La politique afghane du Canada de 2001-2011

Le Canada et l'Afghanistan

Avant le 11 septembre 2001, l'Afghanistan était sensiblement l'un des seuls endroits où le Canada n'était pas vraiment impliqué. Ceci étant, il est vrai que c'est un endroit du globe où il était difficile de prédire une implication directe du Canada. Était-ce par manque d'intérêt ou tout simplement parce qu'il était nettement trop impliqué un peu partout dans le Monde? Qui sait? Cela dit, c'est en 1968, à la suite de nombreux épisodes de désastres naturels, que le Canada établit ses premières relations diplomatiques avec l'Afghanistan afin d'y coordonner de l'aide humanitaire et l'aide au développement¹⁹. Toutefois, suivant l'invasion des Soviétiques en 1979, les rapports entre le Canada et l'Afghanistan furent rompus et sont demeurés tels quels, et ce, même après le retrait de l'armée rouge en 1989. En somme, le gouvernement canadien n'avait aucune intention de renouer des liens diplomatiques avec un Afghanistan en guerre et encore moins d'intérêt à établir des liens avec le régime taliban, ce nouveau pouvoir en place, reconnu sur la scène internationale pour ses abus du droit de l'homme²⁰. De plus, à la suite des

¹⁹ Gerald Schmitz et Karin Philips, *Afghanistan: Canadian diplomatic engagement*, Parliamentary Information and Research Service Publication PRB 07-38^E, 4 Feb 2008.

attentats terroristes commis par le réseau Al-Qaeda, alors basé en Afghanistan et protégé par le régime Taliban, le Canada a conséquemment banni toute relation avec l'Afghanistan pour des raisons de principe, de valeurs et d'intérêts. Toutefois, qui aurait cru, dans un futur imminent, que l'Afghanistan serait au cœur de la politique étrangère du Canada?

À la suite des événements survenus le 11 septembre 2001, le gouvernement canadien a dû prendre des décisions politiques importantes quant à son niveau d'implication auprès des États-Unis dans la lutte aux terroristes. Ainsi, afin de contribuer efficacement à l'effort international, le gouvernement du Canada s'est engagé initialement en Afghanistan dans le but de restaurer la sécurité et faire en sorte que l'Afghanistan ne constitue pas une menace pour la sécurité internationale. Cependant, dix années plus tard, le Canada est toujours en Afghanistan afin de compléter sa mission. Au fil du temps, la politique afghane du Canada a dû évoluer et s'adapter en raison des perpétuels changements reliés à l'environnement afghan. Afin de répondre à ces besoins, le gouvernement canadien a reformulé sa politique afghane par trois fois et qui se résume à l'intervention initiale, l'engagement et le maintien des forces et la mission de combat. Ainsi, grâce au modèle d'analyse institutionnelle de Richard Scott, les prochains chapitres de ce travail permettront d'examiner, sous trois loupes différentes, le contexte en évolution de la politique afghane et l'influence sur les objectifs du Canada et ultimement, comprendre les raisons qui ont motivé l'institution du gouvernement canadien à intervenir en Afghanistan, à prendre part aux combats quotidiens et à vouloir

²⁰ *Ibid.*

tant y demeurer. Bref, l'analyse permettra de comprendre la logique et les forces sous-jacentes de la politique afghane d'un point de vue de l'institution du gouvernement canadien.

CHAPITRE 2 – Le Pilier régulateur

Le prochain chapitre examinera le statut politico-légal et diplomatique du gouvernement canadien dans le cadre de sa politique afghane au cours de la dernière décennie. Dans un premier temps, l'analyse institutionnelle consistera à analyser le statut politico-légal du Canada, par le biais d'organisations responsables dont le Ministère de la Défense nationale (MDN) et le Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI). Par la suite, il s'agira d'analyser la politique étrangère et de sécurité du Canada avant et au moment de l'engagement en Afghanistan et de comprendre la manière dont les institutions en charge de la politique étrangère du Canada (diplomatie + sécurité) ont cherché à justifier la mission en Afghanistan sur un plan politico-légal : d'abord à l'interne (au sein de l'institution elle-même), ensuite sur le plan national et, enfin, sur le plan international.

2.1 Lois et politiques : les institutions canadiennes

Auparavant, le Canada a été un dominion régi sous la tutelle britannique. Toutefois, en raison du traité de Westminster de 1931, le Canada est défait de l'emprise britannique et reconnue officiellement à titre de pays souverain. Ainsi donc, en vertu de son nouveau titre, le Canada devint un pays autonome et maître de ses frontières territoriales. De facto, le gouvernement canadien s'avère l'institution responsable de

faire régner l'ordre sur son territoire. Toutefois, grâce à des pouvoirs législatifs, exécutifs et juridiques qui lui ont été conférés, il est en mesure de commander, de diriger et de se faire obéir, et ce, en toute légitimité. Ainsi, par le biais d'institutions responsables en matière de sécurité, de défense et de justice, il est en mesure de prendre des décisions, d'imposer des lois et règlements, de les faire respecter et d'émettre des punitions en toute légitimité. Malgré les intermédiaires institutionnelles agissant en son nom, le gouvernement du Canada demeurera l'institution responsable et imputable pour ses décisions, ses actions et les conséquences associées. Ainsi, il est donc dans l'intérêt du gouvernement canadien d'agir de concert avec les lois et règlements et/ou savoir justifier ses actions afin de maintenir l'intégrité de son peuple et veiller aux intérêts nationaux et internationaux de son pays.

Le Ministère de la Défense nationale et les Forces canadiennes

Le Ministère de la Défense nationale (MDN) a été créé en vertu d'une loi, la *Loi sur la Défense nationale*, qui rend notamment le ministre responsable du ministère et des Forces canadiennes (FC)²¹. Cependant, c'est au gouvernement du Canada que revient la tâche de préciser le mandat, la mission, le rôle des FC dans la défense du pays, et ce, par le biais de lois et de directives émises par le Cabinet²². En ce sens, le gouvernement canadien veille attentivement à ce que l'application des FC demeure ordonnée et légitime

²¹ Défense nationale et les Forces canadiennes, Quelle est la relation entre le MDN et les Forces canadiennes, accessible à <http://www.forces.gc.ca/site/about-notresujer/index-fra-asp>, Internet, consulté le 15 avril 2011.

²² Ministère de la Défense nationale. *Servir avec honneur : La profession des armes au Canada*, Kingston (ON : Institut de leadership des Forces canadiennes, 2005), p. 13.

dans l'accomplissement de ses tâches²³. En tant qu'instrument de la politique, la responsabilité fondamentale des FC se résume à la défense du Canada et des intérêts canadiens tant sur le plan national qu'international. Dans le cadre de ses fonctions, les FC sont régies selon un ensemble de règlements institutionnels tels les Ordonnances et règlements de FC (ORFC), les Ordonnances administratives des FC (O AFC) en plus, des lois et politiques canadiennes et internationales qui dictent leur comportement. Toutefois, c'est l'éthos militaire qui représente l'esprit qui unit la profession puisqu'il indique clairement la manière dont les militaires conçoivent leurs tâches, appliquent leur expertise et expriment leur identité militaire distinctives.²⁴ L'éthos militaire est donc le fondement de la légitimité, de l'efficacité et de l'honneur des FC qui repose sur les croyances, les valeurs canadiennes et les valeurs militaires canadiennes²⁵. De ce fait, les membres des FC partagent un sentiment collectif et d'identité, qui émane du caractère unique de leur rôle.

Ministère des affaires étrangères et du commerce international

Au sein de gouvernement canadien, le Ministère des affaires étrangères et du commerce international (MAECI) est responsable particulièrement de la paix et de la sécurité internationale, des relations diplomatiques, des réseaux des missions du Canada à

²³ *Ibid.*, p. 4.

²⁴ *Ibid.*, p. 21.

²⁵ *Ibid.*, p. 25.

l'étranger et l'élaboration du droit international et de son application au Canada²⁶. En qualité de ministre, il veille à ce que le gouvernement canadien s'exprime et agisse d'une façon unifiée et cohérente par rapport à la formulation et la mise en œuvre de politiques et de programmes en matière d'affaires étrangères et de commerce international, en pilotant l'approche pangouvernementale.²⁷ D'autres parts, il crée des débouchés internationaux en tissant des liens avec les industries et divers partenaires clés notamment les États-Unis, afin de servir les plans économiques et ceux de défense et sécurité du Canada²⁸. Par exemple, l'engagement du Canada à l'OTAN, à l'ONU, au Commonwealth, à l'Organisation des États américains et au G8 lui confère des responsabilités mondiales et lui permet de rehausser sa visibilité sur la scène internationale. De plus, il gère le réseau des missions canadiennes à l'étranger permettant la réalisation de ces objectifs stratégiques, mais également ceux des autres départements du gouvernement.

Bref, à la description des ces institutions de sécurité, de défense et de développement, il apparaît évident que ces institutions du gouvernement s'acquittent de nobles tâches qui tendent à justifier et à légitimer les actions du Canada tant à l'échelle nationale qu'internationale. Toutefois, il reste à découvrir de quelle manière les institutions militaires et diplomatiques sont parvenues à justifier la mission en

²⁶ Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, accessible à <http://www.sct-tbs.gc.ca>, Internet, consulté le 15 avril 2011.

²⁷ *Ibid.*

²⁸ *Ibid.*

Afghanistan sur le plan politico-légale, d'abord à l'interne et ensuite sur le plan national et international.

2.2 L'engagement du Canada en Afghanistan

Les événements du 11 septembre 2001, érigé contre la superpuissance américaine, restent à ce jour un des faits les plus marquants de l'histoire contemporaine et l'une des journées les plus tragiques qu'ait connu l'Amérique sur son territoire. Bref, les attentats ont inévitablement changé la face du Monde et celle du Canada. Dès cet instant, le Canada savait que les événements en soi engendraient de lourdes conséquences, sans en savoir exactement la nature. Toutefois, en tant que pays de lois, les décisions et les actions du Canada et de son gouvernement se devaient d'être, à la fois, légitimes et conformes au droit international et aux articles de lois de l'OTAN et de l'ONU. Un Canada fort est un Canada qui se respecte dans son intégrité tant à l'interne qu'à l'externe. Or, le lendemain suivant les attaques, soit le 12 septembre 2001, l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) invoque l'article 5 du Traité de l'Atlantique Nord dans lequel il est question de recours à la défense collective. Entre autres, l'article 5 autorise chacun des membres de l'OTAN à prendre action, si nécessaire, incluant l'utilisation ou le recours aux forces armées, en support à l'allié sous attaque dans l'exercice de leur droit à la défense individuelle et collective²⁹. Le même jour, le Conseil de sécurité des Nations Unies évoque, dans sa résolution 1368, une « menace à la paix et à la sécurité internationale » et a identifié le droit inhérent à la défense individuelle ou

²⁹ Independent Panel on Canada's future role in Afghanistan. Accessible à http://dsp-psd.pwgsc.gc.ca/collection_2008/dfait-maeci/FR5-20-1-2008E.pdf; Internet; consulté le 10 décembre 2009, p. 77.

collective³⁰. Ainsi, dès le lendemain, les États membres de l'OTAN affirment leur solidarité avec États-Unis et avec leur réponse militaire³¹.

Toutefois, il en est autrement pour le droit international. Bien que les coups portés contre les symboles américains furent d'une violence exceptionnelle et relèvent clairement et immédiatement de « l'Aggression » et de « l'Acte de guerre », il va sans dire que, juridiquement, le vocabulaire guerrier ne sied pas³². Entre autres, selon les termes juridiques, les événements produits ne font suite à aucune déclaration de guerre, à aucune revendication après coup et à aucun ennemi visible ni même identifiable³³. Ainsi, il fut donc difficile, a priori, de reconnaître les attentats selon le droit international dont la légitimité est en partie tributaire de la désignation juridique³⁴. Toutefois, il ne fut qu'une question de temps pour que le réseau terroriste d'Al-Qaeda, localisé en Afghanistan, revendique les actes commis et que ceux-ci soient reconnus finalement « d'Aggression » par le droit international, ce qui entraîna aussitôt l'invasion des Américains dans leur pays³⁵.

L'application et le respect du droit international par les États sont essentiels afin de prévenir l'anarchie sur la scène mondiale et empêcher que les puissants dominent les

³⁰ Duane Bratt, « Mr. Harper goes to war: Canada, Afghanistan, and the return of « High politics » in Canadian Foreign Policy », accessible à <http://www.cpsa-acsp.ca/papers-2007/Bratt.pdf>; Internet; consulté le 17 janvier 2011.

³¹ Xavier Crettiez et Isabelle Sommier, Les attentats du 11 septembre : Continuité et rupture des logiques du terrorisme, accessible à : <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/IMG/pdf/FD001378.pdf>; Internet, consulté le 22 février 2011.

³² *Ibid.*

³³ *Ibid.*

³⁴ *Ibid.*

³⁵ *Ibid.*

faibles³⁶. Élaboré et mis en place par les Nations Unies, le droit international vise principalement à imposer le maintien de la justice et du respect des obligations, à éviter la guerre en faisant en sorte que les pays acceptent des principes et instituent les méthodes et à proclamer de nouveau la foi dans les droits fondamentaux de l'homme³⁷. En s'y conformant, le Canada s'assure de demeurer légitime. Au cours des derniers siècles, le droit international constitue une des pierres angulaires de la société civile qui obligent et guident les divers gouvernements à agir dans le respect des normes et des règlements réservés aux différents acteurs de la scène internationale. De plus, le droit international vise à défendre, au nom de la loi, la sécurité humaine, les droits de la personne, le recours à la non-violence pour régler des conflits et la protection de l'environnement, bref des obligations légales qui s'apparentent aux valeurs de la société canadienne³⁸. Ceci étant, le droit international occupe une place d'importance dans la politique étrangère et la stratégie gouvernementale du Canada.

À cet effet, lorsqu'il fut question de l'Irak, le Canada a refusé de prendre part à ce conflit étant donné la nature illégale de cette guerre et le manque d'intérêts nationaux à cet effet. En fait, sa position consistait à réclamer une seconde résolution du Conseil de sécurité des Nations unies, sans quoi il ne serait pas question pour le Canada de participer

³⁶ Le Canada et l'ONU, Normes et droit international, accessible à http://www.unac.org/fr/link_learn/canada/cdn_difference/international_law.asp, Internet, consulté le 15 avril 2011.

³⁷ *Ibid.*

³⁸ *Ibid.*

à une opération illégale³⁹. Aussi surprenant que cela puisse l'être, le Canada, l'unique voisin des Américains et bénéficiaire de la sécurité étatsunienne, a malgré tout maintenu sa décision afin de soutenir l'impopularité de sa population face à la question de la participation canadienne en territoire irakien. Bien que ce refus ait été longuement critiqué par les Américains, il va sans dire que la décision canadienne était tout à fait légale et légitime d'un point de vue institutionnel canadien. Ainsi, l'État souverain dispose donc de cette liberté d'action lui permettant de prendre des décisions et d'agir, et ce, selon ses connaissances de la situation, ses valeurs et ses intérêts. En tout temps, une institution recherchera à préserver cette intégrité nationale au détriment de pression de l'environnement extérieur. Dans ce cas-ci, étant donné la défaveur des Canadiens à l'égard de la question de l'Irak et la possibilité d'un bris de l'unité nationale, le gouvernement canadien a privilégié sa stabilité et son intégrité nationale (interne) au détriment des pressions des Américains. Bref, le Canada avait donc des raisons légales intellectuelles et culturelles, aspects qui seront traités dans les chapitres ultérieurs, de refuser de prendre part à la guerre en Irak tout comme d'excellentes raisons d'accepter de prendre part au conflit en Afghanistan.

2.2.1 L'intervention initiale

Après l'adoption de plusieurs résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU et que l'OTAN ait invoqué l'article 5 sur l'autodéfense collective, le Canada a déployé, des

³⁹ Nicholas-Dominic, Audet. *Les années Chrétien en politique étrangère et de sécurité*, Compte-rendu d'une conférence tenu le 16 avril 2004, accessible à; http://www.er.uqam.ca/nobel/cepes/pdf/Rapport_Annees_Chretien.pdf; Internet; consulté le 10 novembre 2010.

forces navales canadiennes pour appuyer l'opération américaine Enduring Freedom⁴⁰. En octobre 2001, suivant le décret légal de ladite mission, le gouvernement Chrétien, en support aux Américains et par solidarité internationale, déploie, initialement des forces spéciales, appartenant au JFT-2, ainsi que 750 troupes du Princess Patricia's Canadian Light Infantry (PPLCI) afin d'assister la coalition militaire dirigée par les États-Unis pour renverser le gouvernement taliban de l'Afghanistan devenu terre d'asile des dirigeants terroristes responsables de ces attentats⁴¹. Il a suffi de quelques semaines pour renverser le régime islamiste extrémiste. À l'instar de ce conflit, l'engagement des FC en Afghanistan semble être la bonne chose à faire en raison du principe de sécurité collective qui unit le Canada avec la communauté internationale et du fait, que son aide fut requise par des organisations internationales et de coalitions alliées⁴². Ainsi, le mandat des FC était clair, défendre le Canada et ses intérêts, et ce, même au-delà de ses frontières. À priori, le mandat de cette mission ne se voulait pas différent des missions de paix auxquelles les FC avaient participé par les années passées. De ce fait, les FC ont été en mesure de légitimer leur engagement initial étant donné la requête du gouvernement et leur rôle régulateur conventionnel, ce qui sous-tend un accord avec les valeurs canadiennes, les lois canadiennes et internationales et l'éthos canadien⁴³

⁴⁰ Independent Panel on Canada's future role in Afghanistan..., p. 11.

⁴¹ Duane Bratt, *Mr. Harper goes to war: Canada, Afghanistan, and the return of « High politics » in Canadian Foreign Policy*, accessible à <http://www.cpsa-acsp.ca/papers-2007/Bratt.pdf>; Internet; consulté le 17 janvier 2011.

⁴² *Ibid.*, p. 63.

⁴³ *Ibid.*, p. 16.

2.2.2 L'engagement et le maintien des forces.

L'intervention internationale ne se limitait pas à des actions militaires contre le régime taliban, mais visait également à faire en sorte que l'Afghanistan ne constitue pas une menace pour la sécurité internationale. De ce fait, on réalise que la force militaire, ayant servi à la chute du régime, est loin de suffire à elle seule pour instaurer la stabilité dans ce pays ravagé par des décennies de guerre et en proie à une pauvreté extrême⁴⁴. Ainsi, lors de la conférence de Bonn, Allemagne, le 20 décembre 2001, sous les auspices des Nations unies, la communauté internationale dont le Canada fait partie, s'est engagée à poursuivre une série d'objectifs étroitement liés en matière de réforme du secteur de la sécurité, de reconstruction et de développement, de bonne gouvernance et de capacité institutionnelle, de droit, de justice et de droits de la personne⁴⁵. Pour ce faire, ils ont ouvert la voie à la création d'un partenariat entre l'autorité intérimaire afghane, la Mission d'assistance pour l'Afghanistan (MANUA) et la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS). Ainsi, la communauté internationale et le Canada étaient d'accord pour supporter la nouvelle administration intérimaire, tout comme le processus de l'Accord de Bonn, en contribuant au processus et l'implémentation de la paix et la stabilité de l'Afghanistan. Or, selon la résolution 1386 du Conseil de sécurité de l'ONU, la FIAS, en vertu du chapitre VII, reçoit le mandat de prendre toutes les mesures pour aider l'autorité intérimaire afghane à exercer et à étendre son autorité et son influence, avant tout sur la capitale, Kaboul, et progressivement, sur l'ensemble du

⁴⁴ Gérald Schmitz, *Politique canadienne à l'égard de l'Afghanistan ...*, p. i.

⁴⁵ *Ibid.*, p. i.

territoire national afin de créer les conditions propices non seulement à la stabilisation, mais également à la reconstruction⁴⁶. Ainsi, la mission en Afghanistan a été entièrement autorisée sous la Résolution des Nations Unies, en conformité avec le droit international.

En janvier 2002, le Canada officialise son support et établit des relations diplomatiques avec l'Afghanistan. En février 2002, le gouvernement Chrétien déploie 1700 militaires à Kaboul, Afghanistan, au sein de la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS) sous l'égide de l'Organisation du Traité Atlantique Nord. En provenance de partout au Canada, les éléments canadiens opérant en Afghanistan reçoivent l'appellation de la « Force opérationnelle interarmées Afghanistan » (FOI AFG). Au sein de cette coalition, leur rôle consistait à aider le peuple afghan à se gouverner lui-même et d'assumer les responsabilités reliées à sa propre sécurité. En date du 13 octobre 2003, le conseil de sécurité émet la résolution 1510, en vertu du chapitre VII, qui autorise la FIAS à étendre ses responsabilités et ses actions à l'ensemble du pays. Toutefois, malgré la présence militaire sur le territoire afghan, les années qui ont suivi n'ont pas apporté la stabilité et la paix souhaitée à l'Afghanistan. Dans bien des régions du pays, les talibans sont redevenus une force insurrectionnelle puissante.

Suivant la complexité de l'environnement en Afghanistan, le gouvernement canadien contribue pleinement aux efforts de la communauté internationale. De plus, il établit des relations diplomatiques avec l'Afghanistan et ouvre une ambassade à Kaboul en septembre 2003, ambassade qui est devenue depuis l'une des plus importantes du

⁴⁶ Samir Battiss, *Le Canada et l'Afghanistan : éclairages sur l'autre présence nord-américaine dans la région*, Fondation pour la recherche stratégique, 17 septembre 2007, accessible via : <http://www.frstrategie.org>; Internet; consulté le 10 février 2011.

Canada⁴⁷. De ce fait, le Canada compte parmi les principaux pays qui subviennent aux besoins de l'Afghanistan : un pays qui est rapidement devenu une grande priorité de la politique étrangère et de la politique de défense du Canada⁴⁸. Dans cette lignée, le gouvernement canadien alloue des sommes d'argent faramineuses au MDN à des fins d'achat équipements militaires et ce, afin de rendre les FC plus aptes à opérer dans cet environnement asymétrique et de régulariser la situation. Ainsi, les FC doivent s'adapter à leur nouvel espace de bataille, contrer la menace des insurgés, maintenir un haut niveau de professionnalisme et accomplir leur mission avec humanité. C'est en accomplissant leur devoir avec humanité que les membres des FC s'honorent et s'attirent la fierté et l'appui des Canadiens, bref qu'il tend à légitimer ses actions⁴⁹.

2.2.3 La mission de combats et l'Approche 3D

En mai 2005, le gouvernement Martin annonce un retrait et un repositionnement de ses forces de Kaboul vers Kandahar, une région dangereuse de l'Afghanistan, prévus pour février 2006. À priori, ce changement de cap se veut la conséquence directe de n'avoir pu atteindre les objectifs visés pour la mission en cours et, également, en raison de l'entente réalisée à Londres en 2006, « The Afghanistan Compact », et selon laquelle de nouvelles directions sont adoptées et émises par le gouvernement afghan. Entre autres, il aspire à reconstruire l'Afghanistan du futur à concentrant ses efforts dans trois sphères

⁴⁷ Gérald Schmitz, *Politique canadienne à l'égard de l'Afghanistan...*, p. 5.

⁴⁸ *Ibid.*, p.1.

⁴⁹ Ministère de la Défense nationale. *Servir avec honneur ...*, p. 29.

spécifiques dont la sécurité; la gouvernance et le règne du droit de la personne et le développement économique et social⁵⁰. Conséquemment, ces nouveaux objectifs ont eu un impact majeur sur la mission de la Coalition quant à la définition de son rôle, ses responsabilités et ses ressources. Or, ces objectifs ont rapidement été adoptés par la Coalition, ceci étant désormais leur nouveau guide de succès. Afin de palier à ses nouvelles responsabilités, le gouvernement canadien adopte une stratégie pangouvernementale par laquelle il compte combiner les forces de ses ministères en vue de la nouvelle mission. Ainsi, l'approche 3D, regroupant les fonctions de la défense (MDN/FC), de la diplomatie(MAECI) et du développement (ACDI), semble être le regroupement par excellence lui permettant d'opérer légitimement selon le cadre de référence afghan et réaliser ses objectifs. À cet effet, le gouvernement canadien autorise un effectif de 2830 membres des Forces canadiennes dont la tâche principale se résume à la guerre anti-insurrectionnelle, mais également à la diplomatie par le biais de SAT-A (le Strategic Advisory Team et à la reconstruction du pays⁵¹. Parallèlement, il redéfinit les fonctions et les responsabilités de son corps diplomatique de sorte à ce qu'il assume un rôle plus actif et complémentaire aux Forces canadiennes, au gouvernement afghan, au gouvernement du Canada. En fait, leur nouveau mandat consiste à coordonner et à développer l'approche 3D afin de faciliter la coopération et la coordination avec le gouvernement afghan⁵². Finalement, le Canada vise à élargir ses fonctions et assumer un

⁵⁰ Schmitz, Gérald, et Karin Philips. *Afghanistan : Canadian diplomatic engagement...*, p. 3.

⁵¹ L'équipe SAT-A réfère au "Strategic Advisory Team-Afghanistan" composé de 15 membres des Forces canadiennes qui travaille étroitement avec les ambassadeurs canadiens en Afghanistan. Une initiative du Général Hillier, le CEMD, qui a commandé la FIAS en 2005.

⁵² Schmitz, Gérald, et Karin Philips. *Afghanistan : Canadian diplomatic engagement...*, p. 3.

rôle de leadership d'importance, ce qu'il démontre en acceptant la responsabilité des équipes des reconstructions provinciales (ERP) dans le sud de la région de Kandahar afin d'y assurer la sécurité. Le but des ERP consistait à étendre l'autorité du gouvernement afghan en promouvant la sécurité, la reconstruction et en améliorant la structure gouvernementale. À cette fin, l'ERP était composée de membres en provenance de divers ministères dont les FC, l'Agence canadienne de développement international (ACDI), la Gendarmerie royale du Canada (GRC) et gouverné par Ministère des affaires étrangères et commerce international Canada (MAECI)⁵³. Ainsi, de par son engagement envers le la Coalition et le gouvernement afghan, le gouvernement canadien a su procéder à la légitimation de ses actions quant à la restructuration, l'intégration et la redéfinition des rôles de ses effectifs, et ce, en s'appuyant sur l'approche 3D. Bref, l'approche 3D a permis au gouvernement canadien de maintenir son engagement en Afghanistan en toute légitimité. Toutefois, la tâche de légitimation de ses ministères se montre nettement plus ardue étant donné le contraste entre la nature du mandat imposée et la culture professionnelle de chaque environnement.

Au sein des FC, ce nouveau mandat opérationnel fut tel un retour à la table à dessin. Entre autres, les règlements et les doctrines qui, par le passé, ont servi à l'éducation et à l'entraînement des FC en vue des missions de paix, étaient désormais révolus. Dès lors, les règles régissant les FC venaient de basculer d'un régime majoritairement humanitaire et pacifique à régime coercitif. Ainsi, la notion régulative de la guerre conventionnelle et/ou mission de paix venait de céder sa place à la guerre-contre-insurrectionnelle. Afin de légitimer ce changement de direction subite et

⁵³ *Ibid.*, p. 3.

impromptu, le gouvernement Martin publie, en 2005, un *Énoncé de politique internationale du Canada*, dans lequel il redéfinit le rôle des FC en raison de la nature des conflits et les types de menaces provoquant l'instabilité et l'imprévisibilité de ce Nouveau Monde. Ainsi, par le biais de sa politique, il tente d'une part de justifier les décisions du gouvernement canadien et de l'autre, d'offrir un cadre de référence régulateur afin de légitimer la profession militaire des FC qui, en soi, n'est que le prolongement de la volonté politique. Parallèlement, il vise à informer la société canadienne des nouveaux enjeux planétaires et les menaces potentielles, ce qui tend à surligner l'importance de la sécurité collective et à justifier le nouveau rôle des FC. À cet égard, les sondages de 2006 démontrent que plus de 59 % de la population canadienne était en faveur de la mission en Afghanistan.

2.2.4. Le Rapport Manley

En 2007, le Canada avait une décision importante à prendre en ce qui a trait à son engagement en Afghanistan. Dans sa prise de conscience, le Canada réalise combien l'Afghanistan fut important pour lui. Entre autres, il lui a permis de se réengager dans le Monde, d'assurer sa sécurité, de lustrer sa réputation sur la scène internationale et de contribuer au bien-être pour un peuple en faillite. Son engagement en Afghanistan est d'autant plus important étant donné le nombre de vies qui furent sacrifiées à cette cause, ce qui s'est valu la défaveur des Canadiens. Ainsi, à la demande du gouvernement Harper, un Groupe d'experts indépendant, présidé par l'ancien vice-premier ministre John Manley, a été mis sur pied afin qu'il se penche sur le rôle futur du Canada en Afghanistan. Ainsi, le mandat de ce groupe d'experts indépendants consistait à évaluer les progrès qui ont été faits depuis l'engagement du Canada en Afghanistan et ceux à

venir. Également, il devait examiner la question concernant la manière et le moment favorable pour transformer ses forces militaires en une force civile ainsi que l'aspect du transfert de responsabilité de la sécurité entre la communauté internationale au gouvernement afghan et, émettre ses recommandations au gouvernement. Suivant la mise en place de cette enquête, le gouvernement canadien cherche à démontrer au peuple canadien que l'engagement du Canada en Afghanistan est légitime et que fondamentalement, ces ministères impliqués font la bonne chose étant donné les progrès réalisés. Par l'entremise de cette mascarade politique, il tente en vain de rétablir ce lien de confiance avec la population canadienne et de regagner son appui. À la fin de son mandat, le Groupe d'experts indépendant rédigea un rapport, communément appelé *le Rapport Manley*, qui identifia quelques lacunes et émit des recommandations à l'égard du gouvernement Harper.

2.2.5. Le Comité spécial du Cabinet

À cet effet, le gouvernement Harper a identifié les six priorités de la politique afghane qui se veulent axées principalement sur les mêmes intérêts que le gouvernement afghan soit l'aspect de la sécurité, la gouvernance et le développement. Afin de combler ce manque de commandement et contrôle, le gouvernement Harper met sur pied un Comité spécial du Cabinet afin de combler le lien manquant entre le gouvernement et l'équipe 3D et dont le mandat consistera à planifier et à diriger les efforts gouvernementaux. En mars 2008, suite à une motion de la chambre des communes suivant les recommandations du rapport d'expert concernant le rôle futur du Canada en Afghanistan, la mission de combat a été prolongée, en plus de fixer à 2011 le retrait des

troupes de combat dans la province de Kandahar et que le redéploiement de tout le personnel des Forces canadiennes sera terminé au plus tard en décembre 2011⁵⁴.

Toutefois, les contributions autres que militaires, quelles qu'en soient l'ampleur et la portée, se poursuivront. Dans le discours du Trône prononcé le 3 mars 2010, le gouvernement déclare simplement :

« Cette mission militaire de combat, a été prolongée plusieurs fois, mais elle doit prendre fin en juillet 2011. En Afghanistan, les Forces canadiennes préparent la fin de la mission militaire en 2011, fortes de la certitude que – après avoir consenti d'énormes sacrifices et s'être grandement distinguées – leurs efforts ont évité à la province de Kandahar de retomber sous le joug des talibans. Après 2011, nos efforts en Afghanistan seront axés sur le développement et l'aide humanitaire »⁵⁵.

Le Canada, un pays de parole, ne se dégagera pas de ses responsabilités avant de pouvoir dire mission accomplie. C'est pourquoi, suivant le retrait des troupes en Afghanistan, qu'une équipe de mentorat demeurera sur place afin de poursuivre cette mission. À la lumière des faits relatés précédemment, il apparaît évident que le gouvernement canadien est une institution qui gouverne, coordonne et prône l'ordre social selon des principes de lois et de convictions. Ces principes de lois constituent une façon de coordonner les comportements et d'optimiser la cohésion sociale par rapport au concept de justice et de raisons. Il est aussi vrai que certaines lois peuvent opprimer certains comportements, mais dans la majorité des cas, ce sont ces mêmes lois qui permettent de vivre cette liberté. De ce fait, une institution qui impose une telle structure

⁵⁴ Gérald Schmitz, *Politique canadienne à l'égard de l'Afghanistan...*, p. 1.

⁵⁵ *Ibid.*, p. 2.

de lois se doit de s'y conformer sans exception, et ce, afin de conserver sa cohésion, son intégrité et sa légitimité en justifiant la mission afghane sur le plan politique. À cet effet, les décisions et les comportements de l'institution se doivent donc d'être le digne reflet des lois du peuple.

Chapitre 3 - Pilier cognitif

Dans ce chapitre, le gouvernement canadien et sa politique afghane sera analysé à partir d'un point de vue cognitif ce qui sous-entend une approche à base culturelle et intellectuelle. Plus précisément, le pilier cognitif d'une institution est habituellement influencé à partir d'éléments factuels et historiques,. Toutefois, ce schème de références ne permet qu'une vision très étroite des raisons qui ont sous-tendu la mission afghane et son évolution. À cet effet, l'analyse institutionnelle va permettre d'aller plus loin dans la compréhension du processus d'institutionnalisation et de légitimation. Entre autres, elle permettra de comprendre comment ces éléments cognitifs agissent comme force institutionnelle dans le cadre de l'effort de justification de la mission afghane sur les plans internes et externes. Dans un premier temps, ce travail présentera les fondements politiques du Canada selon les préceptes de Sutherland afin d'illustrer clairement la réalité canadienne et son interdépendance par rapport aux États-Unis. Par la suite, l'analyse institutionnelle se portera sur la manière dont les diverses institutions en charge de la mission en Afghanistan ont tenté, de 2001 à 2011, de se justifier et de justifier ses actions, d'abord, à l'interne (au sein de l'institution elle-même), ensuite sur le plan national et enfin, au niveau international.

3.1 Les fondements cognitifs de la politique étrangère du Canada

Depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, la scène internationale a subi de nombreuses transformations. Suivant l'instabilité de cette nouvelle ère, le Canada a dû faire face à une réalité qui lui était inconnue, mais qui allait rapidement devenir son présent. Dès lors, le Canada tel qu'il était connu, n'était plus. À ce propos, en 1962, R.J Sutherland émet une vision audacieuse et visionnaire à propos de la sécurité et de la défense canadienne à long terme. Entre autres, il suppose que des constantes telle la géographie, le potentiel économique et les alliances et alignements naturels constituent le fondement de l'Histoire et la politique canadienne. Entre autres, il prétend que la réalité du Canada, au point de vue de sa sécurité et de son économie, est indissociable de celle des Américains. À la suite des événements du 11 septembre 2001, la politique étrangère canadienne se caractérise distinctivement par son éloignement des priorités apportées par la doctrine axworthienne, fondée sur la sécurité humaine et les partenariats d'États adhérant aux mêmes valeurs⁵⁶. Entre autres, l'accent fut plutôt mis sur « l'enjeu principal » qu'est la relation bilatérale canado-américaine en tenant compte de cette ambivalence calculée à l'égard de la gestion de cette relation⁵⁷. À cet effet, les événements subséquents ont aussi eu tendance à confirmer la quête d'un équilibre entre un bilatéralisme concentré et un multilatéralisme diffus⁵⁸. En fait, selon l'opinion de Denis Stairs, « la politique étrangère canadienne n'a qu'un impératif, soit le maintien d'une

⁵⁶ Andrew F. Cooper, *La politique étrangère du Canada après le 11 septembre : une analyse préliminaire*, Revue Études internationales, volume XXXIII, no 4, décembre 2002, p. 629.

⁵⁷ *Ibid.*, p. 629.

⁵⁸ *Ibid.*, p. 629.

relation avec les États-Unis qui se veut amicale sur le plan politique, et donc efficace sur le plan économique »⁵⁹. À partir de ces fondements cognitifs (culturels et idéologiques), l'objectif de l'analyse institutionnelle est de comprendre la manière dont le gouvernement canadien se justifie et a légitimé son engagement en Afghanistan et son rapprochement avec les États-Unis.

3.1.2 Les conséquences de la position géostratégique du Canada

Géographiquement parlant, le Canada est un immense territoire de neuf millions de kilomètres carrés, bordé par trois océans, qui occupe la moitié méridionale du continent nord-américain avec les États-Unis⁶⁰. Il possède un faible taux démographique de 33 millions d'habitants dont la majorité de sa population est concentrée le long de la frontière canado-américaine, laissant le nord de son territoire pratiquement inhabité. De plus, il partage, avec son unique voisin du Sud, la plus grande frontière non défendue du Monde qui s'étend sur plus de 8800 kilomètres⁶¹. Toutefois, ces conditions, à la fois, fondamentales et extraordinaires ne sont pas sans conséquence pour le Canada et dont les premiers effets sont apparus avec le début de la Guerre froide et la relation bipolaire opposant les États-Unis et l'Union Soviétique. Entre autres, vu son emplacement géographique, le territoire du Canada représentait donc une source de menace réelle pour les États-Unis puisque c'est par ce corridor qu'aurait transité une invasion soviétique.

⁵⁹ Denis STAIRS, « Canada in the New International Environment », notes pour une présentation dans le cadre de la rencontre inaugurale du Consortium canadien sur la sécurité en Asie-Pacifique (CONCSAP), York University, North York, 3-4 décembre 1993.

⁶⁰ *Ibid.*, p. 3.

⁶¹ Immigration Canada, *Securing Canada's Border*; <http://www.immigration.ca/permres-gii-securingborders.asp>; Internet; consulté le 29 octobre 2010.

Afin d'éradiquer cette possibilité, les États-Unis se portaient garants de la défense du Canada advenant une agression extrême de ses frontières sans toutefois tenir compte du désir du Canada d'être défendu⁶². Le Canada bénéficiait donc d'une protection totale communément appelée « la garantie étasunienne involontaire ». Toutefois, cette relation dite « privilégiée » avec la superpuissance américaine ne se voulait pas sans contribution de la part du Canada. En vertu de l'Accord d'Ogdensburg en 1940 et qui fut renouvelé en 1947 sous le nom de la « Déclaration publique sur la défense conjointe canado-américaine », le Canada et les États-Unis décident de poursuivre une collaboration d'après-guerre. En vertu de cet accord, il a été conclu que les États-Unis protègent le Canada contre une éventuelle agression venue de l'extérieur du continent, en échange de quoi les Canadiens veilleront à ce que leur territoire ne puisse être utilisé ou traversé par des ennemis voisins du sud.⁶³ Ainsi, l'apparition de la menace directe contre l'Amérique du Nord elle-même fut à l'origine du principe de coopération avec les États-Unis⁶⁴. Ayant à partager le même continent et la même frontière, la contribution mutuelle entre pays était sans aucun doute la prémisse de base visant une coopération stable et honnête.

Depuis les dernières soixante années, la situation du Canada par rapport à sa capacité d'assurer sa propre défense n'a pas changé compte tenu de l'immensité de son territoire, sa faible démographie et ses ressources militaires minimales. De ce fait, le Canada, bien qu'il soit une nation souveraine reconnue, demeure, à ce jour, indirectement

⁶² Robert J. Sutherland, *Situation stratégique du Canada à long terme...*, p. 3.

⁶³ André Donneur, *Le Canada, les États-Unis et le Monde: La marge de manœuvre canadienne*. Québec : Les Presses De l'Université Laval. 2005, p. 99-100.

⁶⁴ Ministère de la Défense nationale, *Le livre blanc sur la défense de 1964*, (Ottawa : Groupe Communication Canada, p. 6.

sous l'influence américaine. Malgré tout, cette relation privilégiée, bien que démesurée, avec la superpuissance américaine dessert vivement les intérêts des Canadiens, ce qui justifie les actions du Canada en matière de sécurité.

3.1.3 Les liens économiques

D'un point de vue économique, le Canada n'était pas aussi dépourvu qu'au point de vue de sa sécurité. Partageant sa frontière avec les États-Unis, c'est donc dans un esprit de coopération favorisant tout de même les bénéfices économiques mutuels des deux pays que naquit cette relation précaire canado-américaine. Bien qu'à la base, l'aspect géostratégique ait été au cœur de cette relation, cette relation économique bilatérale s'est développée progressivement grâce à l'échange de leurs biens commerciaux entre les deux pays. À ce jour, le Canada et les États-Unis entretiennent la plus grande relation d'échange commercial au Monde de biens et services représentant plus de 1,3 billion de dollar (USD) par année⁶⁵. Le Canada exporte vers les ÉU 73,3 % de ses biens et services alors qu'il importe de ceux-ci près de 63,2 % de ses biens et services pour son économie⁶⁶. Toutefois, cela augmente la vulnérabilité du marché canadien face aux fluctuations de l'économie américaine. Sur le plan politique, le Canada accorde une importance capitale à cette relation économique avec les États-Unis puisque consciemment, la prospérité du Canada en dépend.

⁶⁵ Country Forecast Canada, *Country forecast Canada September 2010*. The Economist Intelligence Unit Ltd. New York: Sept 2010, p. 3

⁶⁶ *Ibid.*, p. 3.

3.1.4 La diplomatie canadienne - Alignement naturel et alliances

L'alignement le plus naturel du Canada, le plus naturel et le plus puissant est celui incarné par les États-Unis étant donné sa géographie et sa sécurité, ses liens économiques étroits, son affinité culturelle, sa compatibilité fondamentale des institutions et son attitude sociale⁶⁷. Ainsi, le Canada et ses citoyens bénéficient d'une relation unique avec la superpuissance américaine étant donné la nature indissociable de l'interrelation entre les deux pays⁶⁸. La deuxième affinité naturelle du Canada est l'Europe occidentale et surtout vers la Grande-Bretagne et la France, étant donné leur tradition historique commune, leur langue, leur religion et leur culture⁶⁹. Toutefois, cette relation particulière avec l'occident était certes historiquement importante, mais se révèle, avec le temps, comme une porte d'entrée vers le Monde occidental lui permettant d'explorer de nouvel horizon et de tirer avantage de ses relations. Depuis, le Canada cherche activement à entretenir des liens actifs au sein de diverses organisations internationales dont l'ONU où il participe dynamiquement à de nombreuses missions de la paix, l'OTAN, le Commonwealth, le G8 et le G20.

Toutefois, à titre de puissance moyenne, le Canada n'exerce pourtant qu'une influence limitée sur les organismes de sécurité auxquels il appartient. À titre de membre fondateur de l'ONU et de l'OTAN, la participation du Canada lui donne les moyens d'une certaine respectabilité, une tribune politico-militaire exploitable pour chercher à

⁶⁷ Robert J. Sutherland, *Situation stratégique du Canada à long terme...*, p. 8.

⁶⁸ *Ibid.*, p. 8.

⁶⁹ Robert J. Sutherland, *Situation stratégique du Canada à long terme...*, p. 5.

exercer une certaine influence sur la scène mondiale et de faire figure de bon élève⁷⁰. Par ailleurs, une participation active au sein d'institutions multilatérales telles le G20, le G8, l'Organisation du commerce mondial (OMC) et l'organisation de fonds monétaires internationaux (FMI) lui permet de contribuer au développement et à la croissance économique, à l'innovation, bref, à l'augmentation du bien-être dans le Monde. Ainsi, le Canada recherche, au travers d'organisations multilatérales, de laisser sa marque et de promouvoir une image de bienfaiteur dans le Monde. Ainsi, les engagements canadiens au sein de nombreuses institutions sont justifiés et légitimés étant donné l'efficacité, l'utilité et la crédibilité produite pour l'institution. Entre autres, le Canada démontre un intérêt marqué envers les institutions d'ordre internationales afin d'y diversifier son économie et d'y trouver une sécurité collective. De plus, ces institutions permettent également au gouvernement canadien de se tailler une place sur la scène internationale et d'être reconnu en tant que nation.

Bref, il a été démontré que la géographie, la prospérité économique et les alliances et alignement naturel constituent le fondement de la réalité canadienne. Que ce soit d'un point de vue la Guerre froide, ou depuis cette période jusqu'à aujourd'hui (près de 65 ans), il appert que les faits et gestes du Canada sont largement influencés étant donné la dynamique fondamentale et interdépendante avec les États-Unis concernant la question de sécurité nationale et de prospérité économique. Afin de contrer cette emprise, le Canada démontre un intérêt marqué envers les institutions d'ordre internationales afin d'y

⁷⁰ Samir Battiss, *Le Canada et l'Afghanistan : éclairages sur l'autre présence nord-américaine dans la région*, Fondation pour la recherche stratégique, 2007, p.2.

diversifier son économie et d'y trouver une sécurité. Ainsi, le Canada dispose d'une mince marge de manœuvre entre supporter politiquement, et militairement parfois, les États-Unis, à titre d'allié principal et, en même temps, que le Canada veille à maintenir la perception qu'il demeure une nation souveraine qui possède ses propres politiques⁷¹.

Toutefois, malgré cette relation disproportionnée avec les États-Unis, le Canada a, tout avantage, à demeuré un voisin, un ami et un allié fiable et solidaire et ce, étant donné les bénéfices majoritairement positifs d'une telle relation.

3.2 Relations avec les États-Unis

Relevant de la science-fiction, les attentats du 11 sept 2001 dirigés contre le super-géant américain ont défié l'impossible, agressé violemment l'Amérique et compromis à nouveau la stabilité internationale. Ainsi, suivant les attentats du 11 septembre 2001, il est légitime de se demander si le Canada a fait suffisamment d'efforts pour assurer la sécurité de son territoire et prévenir tout incident pouvant s'avérer une menace pour les États-Unis. Toutefois, la réponse semble se préciser alors que le Canada fut pointé du doigt par le gouvernement américain pour son manque de contrôle et de sérieux dans l'application de ses politiques d'immigration et de réfugiés. L'échec relatif du Canada devint encore plus évident lorsque les Américains ont fermé leurs frontières aux Canadiens pour une période temporaire affectant ainsi la stabilité économique canadienne⁷². Également, les Américains ont démontré clairement que leur sécurité va

⁷¹ Ouellet Éric et Pierre Pahlavi, *Guerre irrégulière et analyse institutionnelle...*, p. 7.

⁷² Frank P. Harvey, (*Canada's addiction to American Security : The Illusion of Choice in the War on Terrorism*), *The American review of Canadian Studies*, Vol 35, no2 (Été 2005, p. 274) cité dans Dwayne Lovegrove. *Sutherland au 21e siècle: les invariants dans le programme des politiques du Canada depuis les événements du 11 septembre*, *Revue militaire canadienne*, vol 10, no 2, p.15.

toujours passer avant les considérations économiques et matérielles et qu'ils n'hésiteront pas à « tasser dans un coin » les intérêts économiques du Canada si leur sécurité est en jeu⁷³. Ainsi, une politique canadienne en matière de Défense se doit donc d'être une politique de sécurité pour les Américains⁷⁴. Or, tel que prescrit par Mackenzie King, le Canada ne doit pas devenir, par une faiblesse militaire ou autre, une menace à la sécurité des États-Unis. Si cela se produisait, le droit d'existence du Canada en tant que pays indépendant serait compromis⁷⁵. Ainsi, « la plus longue frontière sans défense » était maintenant une source d'insécurité plutôt qu'une source de confort dans un Monde devenu dangereux. Afin de pallier à cette carence systémique, le gouvernement canadien n'eut d'autres choix que celui d'agir vite pour donner des gages de bonnes intentions et de conduites à la première puissance mondiale qui est de surcroît son premier partenaire économique⁷⁶.

3.3 La politique étrangère canadienne : Le Canada en Afghanistan

Sans

l'ombre d'un doute, les événements du 11 septembre 2001 se sont avérés un point tournant pour le Canada. Bien que le Canada ait exprimé de la sympathie envers les Américains et qu'il est prêté assistance et offert l'hospitalité aux voyageurs interdits d'entrée aux États-

⁷³ Richard, K. Nossal. Introduction : le Canada après le 11 septembre : Les défis d'une ère nouvelle. *Études Internationales*, vol 33, no 4, 2002, p. 626.

⁷⁴ *Ibid.*, p. 626.

⁷⁵ Robert J. Sutherland, *Situation stratégique du Canada à long terme...*, p. 3.

⁷⁶ Djemila Benhabib, *Le Monde a changé depuis le 11 septembre 2001: le Canada à l'heure de la globalisation de la sécurité*; <http://www.djazairness.com/fr/elwatan/3800>; Internet, consulté le 21 février 2011.

Unis, il était erroné de croire que les responsabilités canadiennes, en tant que voisin et allié des États-Unis, s'arrêtaient là. Ainsi, il y avait donc, pour le Canada, un urgent besoin d'agir et d'augmenter le niveau de sécurité du Canada et celle du continent nord-américain, et ce, afin de rassurer le peuple canadien et également, maintenir la confiance des Américains. Comme il est essentiel pour le Canada de pouvoir compter sur la protection et la coopération des États-Unis en matière de sécurité et de prospérité économique, la tâche lui incombait de prouver aux Américains qu'il était un allié fiable et qu'il ferait tout en son pouvoir pour respecter ses engagements. Par conséquent, le Canada se devait de réaliser que les intérêts, les politiques tout comme les guerres des Américains étaient implicitement les leurs également⁷⁷. De plus, à cette pression palpable vient s'ajouter le discours de G.W. Bush dans lequel il articule un message, qui se veut un avertissement très clair à l'attention de tous ses alliés : « Soit vous êtes avec nous, soit que vous êtes contre nous »⁷⁸. En tant que voisin, ami, allié et pour des raisons de sécurité nationale, économiques et relationnelle avec les Américains, le Canada n'avait d'autres choix que d'appuyer son voisin du Sud dans sa chasse aux terroristes.

Toutefois, malgré la pression omniprésente, le sentiment de solidarité et la volonté de faire le bien, Jean Chrétien, Premier ministre à l'époque, s'est montré plutôt méfiant et hésitant tant par son discours que par les actions de son gouvernement. Toutefois, il n'a jamais hésité à affirmer clairement, à maintes occasions, le soutien du Canada aux États-

⁷⁷ Kim Krenz, Compte-rendu de: (Whose war is it? How Canada can survive in the Post 9/11 World, Toronto, Harper Colins, 2007,) revue militaire canadienne, été 2007; <http://www.journal.forces.gc.ca/vo8/no2/doc/essay-essaie-01-fra.pdf>; Internet, consulté le 26 février 2011.

⁷⁸ George W. Bush, Address to a Joint Session of Congress and the American People, accessible à <http://georgewbush-whitehouse.archives.gov/news/releases/2001/09/20010920-8.html>; Internet; consulté le 12 avril 2011.

Unis. Entre autres, il a dit : « Nous serons avec les États-Unis du début à la fin. », mais, sans toutefois être en mesure de spéculer davantage à ce propos⁷⁹. En fait, le Canada tente bien que mal de se montrer solidaire dans l'épreuve des États-Unis sans pour autant se compromettre trop rapidement et s'engager aveuglément dans une aventure américaine précipitée. Toutefois, il cherche avant tout à informer le peuple canadien de ses intentions et obtenir un aval majoritaire avant de prendre une décision qui pourrait compromettre l'unité nationale. Ainsi, malgré son désir d'agir, le gouvernement canadien va, avant tout, appuyer son raisonnement et ses décisions selon une gamme de valeurs, dans le but ultime de protéger son intégrité interne, d'affirmer son identité et agir là où il peut faire la différence. Bref, il préconise un travail d'une équipe unifiée en fonction de résultats tangibles plutôt qu'une satisfaction immédiate et périlleuse⁸⁰. Ainsi, il a toujours été important pour le Canada de chercher un équilibre entre une coopération efficace avec son voisin du Sud et un respect de la souveraineté nationale. Ainsi, le défi du gouvernement canadien est de tonifier davantage l'unité nationale en distinguant clairement le Canada et les États-Unis, ce voisin mal aimé. Bien malgré cette légère hésitation, la sympathie affichée et la réaction canadienne au lendemain des attentats et l'importance du nombre de troupes déployés en Afghanistan témoignent et démontrent visiblement la bonne foi du gouvernement canadien envers les Américains.

Sur le plan national, le Canada a injecté plus de 9 millions de dollars entre 2001 et 2005 afin de hausser et améliorer la sécurité physique de ses frontières. Cet engagement

⁷⁹ Richard, K. Nossal. Introduction : le Canada après le 11 septembre : Les défis d'une ère nouvelle. *Études Internationales*, vol 33, no 4, 2002, p. 622.

⁸⁰ Chambres de communes, le parlement, Débats, 17 septembre 2001, accessible à http://parl.gc.ca/37/1/parlbus/chambus/house/debates/079_2001-09-17/han079_1115-F.thm; Internet, consulté le 2 mars 2011.

financier important démontre la détermination et l'intérêt canadien au regard des États-Unis quant à la perspective de la sécurité commune et de la valeur accordée à l'économie liée avec les Américains⁸¹. Conséquemment, le Canada et les États-Unis intensifièrent davantage leurs liens au point de vue de la coopération militaire, le système économique et leur diplomatie. Entre autres, de nombreux partenariats canado-américains de nature militaire et politique ont été mis en place afin de contrer toute menace et veiller à la sécurité tous azimuts du continent nord-américain. Par ailleurs, le gouvernement canadien se hâte d'adopter le projet de loi C-35 (loi modifiant la loi sur les missions étrangères et les organisations internationales) et le projet de loi C-36 (loi antiterroriste) et signait la déclaration de la frontière intelligente avec les États-Unis ce qui démontra le sérieux avec lequel le Canada compte s'acquitter de son rôle et de ses responsabilités à l'égard des Américains⁸².

À ce jour, il existe, entre les deux alliés, 80 accords de défense, plus de 250 protocoles d'entente entre les deux ministères de la Défense et pas moins de 145 forums de consultations bilatéraux, auxquels s'ajoutent de nombreuses ententes informelles, voire secrets suivants les événements du 11 septembre 2001.⁸³ Parmi ces partenariats connus, il y a le Commandement de la défense aérospatiale de l'Amérique du Nord

⁸¹ Frank P. Harvey, (*Canada's addiction to American Security : The Illusion of Choice in the War on Terrorism*), *The American review of Canadian Studies*, Vol 35, no2 (Été 2005, p. 274) cité dans Dwayne Lovegrove. *Sutherland au 21e siècle: les invariants dans le programme des politiques du Canada depuis les événements du 11 septembre*, *Revue militaire canadienne*, vol 10, no 2, p.15.

⁸² Richard, K. Nossal. Introduction : le Canada après le 11 septembre..., p. 627

⁸³ Charles-Philippe, David, *Cinq ans plus tard - les relations entre les États-Unis et le Canada: Mêmes débats, nouveau contexte*; <http://www.ledevoir.com/politique/canada/117867/cinq-ans-plus-tard-les-relations-entre-les-etats-unis-et-le-canada-memes-debats-nouveau-contexte>; Internet; consulté le 1 novembre 2010.

(NORAD), la relation entre le Commandement Canada (COMCAN) et le US Northern Command (NORTHCOM) qui vise à prévenir toute agression aérienne, terrestre et maritime ciblant les États-Unis, ses territoires et ses intérêts : dont le Canada fait partie la coopération de la garde côtière canadienne et américaine et l'interaction entre les agences gouvernementales dont le ministère de la Sécurité publique du Canada et le département de sécurité et l'équipe la défense des frontières⁸⁴.

Sur la scène internationale, la décision d'intervenir en Afghanistan fut perçue comme une opportunité pour le gouvernement canadien de prouver sa solidarité aux États-Unis, d'élargir ses horizons sur la scène internationale et de pouvoir contribuer à une mission visant à aider un peuple en détresse et d'y instaurer la paix. D'un autre côté, cette nécessité de collaborer avec les États-Unis se justifie également par le fait que cette mission afghane permettait au Canada de jouer un rôle de leadership sur la scène internationale, de promouvoir son identité et de renforcer son niveau de cohésion nationale.

3.3.1 La mission afghane : mandat vs conception régulative

Depuis les dix dernières années, la mission canadienne a subi de nombreuses transitions, partant d'une mission de paix, à une mission de combat pure, à une mission tridimensionnelle, et ce, principalement afin d'épauler les États-Unis et d'apporter la paix et la stabilité au peuple afghan. Bien que les intentions politiques fussent nobles, les changements opérationnels n'ont pas été sans conséquence pour les institutions

⁸⁴ *NORAD and US NORTH COM Strategic Guidance*; <http://www.hsdec.org/downloads/N-NC%20-%20Strategic%20Guidance%20061101.pdf>; Internet; consulté le 26 octobre 2010.

impliquées dans la mission afghane. À cet effet, les nouveaux mandats imposés par le gouvernement comportaient de grandes contradictions par rapport à la conception régulatrice de chaque environnement. À vrai dire, le conflit auquel le Canada s'était engagé en 2001 s'avère, 6 ans plus tard, bien différents des mandats assignés au FC par le passé. Dorénavant, il n'était plus question de guerre conventionnelle et/ou missions de la paix, mais bel et bien de guerre contre-insurrectionnelle, tel était le nouveau mandat des FC. De ce fait, la profession des armes du Canada a dû être redéfinie en fonction des exigences opérationnelles dictées par la nouvelle zone d'opérations : l'Afghanistan. Ainsi, les FC devaient concentrer leurs efforts au développement d'une capacité militaire musclée et spécialisée pouvant effectuer des opérations dans un environnement hostile, où l'ennemi n'a pas de visage et se livrer à des combats contre-insurrectionnels.

Suivant le repositionnement des troupes à Kandahar, en 2006, les Forces canadiennes ont livré de nombreux combats et subi de nombreuses pertes humaines. Certes, cette contribution a constitué le rôle de combat le plus important que le Canada ait joué depuis la guerre de Corée⁸⁵. Bien que cette nouvelle orientation fût, un vent de renouveau, pour les FC, il en fut tout un choc pour la population canadienne. À cet effet, les conséquences dramatiques furent une dure réalité pour la population canadienne qui percevait ses FC comme des agents de la paix et non comme des guerriers. Effectivement, ce nouveau rôle attribué aux FC était à l'encontre des missions de la paix habituellement attribuées aux FC. Or, la légitimité de la profession militaire est litigieuse du fait qu'elle ne repose plus nécessairement sur les mêmes valeurs et croyances de la

⁸⁵ Gérald Schmitz, *Politique canadienne à l'égard de l'Afghanistan...*, p. i.

société qu'ils défendent, ce qui, de facto, habilite les Canadiens à proclamer leur soutien et leur fierté envers leurs FC. À cet effet, les professionnels des FC tendent, par le biais des médias et de communiqués, à modifier la perception des Canadiens à l'égard du rôle des soldats canadiens. À cet effet, le gouvernement Martin injecte des sommes d'argent faramineuses dans le budget des FC de sorte à ce que leurs équipements soient renouvelés et que les soldats soient mieux protégés face aux défis de la mission. De par ses nouvelles acquisitions militaires servant à la protection des soldats canadiens, le gouvernement canadien tend à atténuer les dangers que comporte la mission et à rassurer la population et gagner sa confiance et son support. Parallèlement, les conférences publiques et les médias ont été d'excellents médiums pour permettre le dialogue entre militaires professionnels et les Canadiens intéressés et ainsi, les informer concernant l'entraînement pré-déploiement des soldats canadiens, de leurs tâches et leur raison d'être⁸⁶. En vain, le Général Rick Hillier, l'ancien Chef d'État-major à la Défense (CEMD), tente, tant bien que mal, d'effacer l'étiquette du casque bleu et de la remplacer par celle du guerrier légitime. Malgré les efforts voués à la communication avec la population canadienne, qui se veut une méthode non orthodoxe pour les FC, il fut tout de même difficile d'influencer les schèmes de pensées culturelles et ainsi, légitimer les actions des FC. À cet effet, les résultats d'un sondage réalisé en octobre 2009 démontrent une baisse importante du support des Canadiens envers la mission en Afghanistan depuis 2006, soit de 59% à 45%⁸⁷.

⁸⁶ Ministère de la Défense nationale. *Servir avec honneur...*, p. 46.

À la suite de cette constatation, il devient donc essentiel pour le gouvernement canadien de trouver le compromis idéal visant à rapprocher les exigences du mandat de la culture canadienne. Ainsi, l'approche 3D regroupant les éléments de la défense, de la diplomatie et du développement se révèle comme étant la solution par excellence. Grâce à cette stratégie, le gouvernement canadien dispose de toute la latitude voulue pour poursuivre ses intérêts tant au point de vue humanitaire et coercitif, ce qui rallie en quelque sorte le peuple canadien et sa culture à la mission afghane. Également, cette stratégie a permis au Canada de se démarquer en raison de ces efforts voués à la stabilité de la paix et l'avenir du peuple afghan et par le fait même, de justifier les actions de ces institutions ayant à coopérer étroitement avec les États-Unis. Le changement de responsabilités des ERP, entre le Canada et les États-Unis, en est un exemple. Également, cette approche lui a permis de se réengager avec le Monde, renforcer ses liens avec les membres de la communauté internationale et de redéfinir son identité autrement. Bref, l'approche 3D a contribué d'une part, au maintien des intérêts du gouvernement canadien envers les ÉU et de l'autre, à la justification des actions respectives de ses FC, de l'ACDI et de MAECI.

3.3.2 Le mandat canadien

Dans la cadre de la mission en Afghanistan, le gouvernement canadien s'est attribué le mandat d'aider les Afghans à reconstruire leur pays et à en faire une société

⁸⁷ All Headline News. Surveys : *Support by Canadians for military mission in Afghanistan down to 45 percent, accessible à http://www.innovativeresearch.ca/091027_All%20headline%20News_Support%20By%20Canadians%20For%20Military%20Mission%20In%20Afghanistan%20Down%20To%2045%20Percent.pdf*: Internet, consulté le 18 avril 2011.

stable, démocratique et autonome. Également, le Canada intervient en Afghanistan non seulement pour renforcer son alignement avec les États-Unis et la communauté internationale, mais aussi pour confirmer son identité sur la scène internationale. Suivant les recommandations du rapport Manley, le Canada décide d'élargir l'éventail de ses responsabilités et veiller à la réalisation de six priorités ciblées et qui cadrent parfaitement avec « le Pacte de l'Afghanistan » une entente de cinq ans qui a été ratifiée par la communauté internationale et le gouvernement de l'Afghanistan au début de 2006 et qui prendra fin en 2011⁸⁸. Lors d'une visite à Washington, le 16 sept 2009, le Premier ministre canadien, M. Stephen Harper, déclare que: « Le Canada ne quittera pas complètement l'Afghanistan. En fait, en 2011, le Canada retirera ses troupes de combats de l'Afghanistan pour y concentrer des efforts sur l'entraînement et le développement humanitaire »⁸⁹. Tant et aussi longtemps que les Américains seront en Afghanistan, le Canada y sera à ses côtés⁹⁰. Bien que nombreuses furent les tentatives de quitter le pays, le Canada ne peut se permettre une telle conduite, et ce, malgré la défaveur des Canadiens à l'égard de la mission en Afghanistan. À cet effet, il appert que malgré la priorité actuelle du gouvernement canadien fédéral en matière de sécurité internationale, ce dernier ne bénéficie

⁸⁸ Affaires étrangères et commerce international Canada, *Approche du Canada*; <http://www.afghanistan.gc.ca/canada-afghanistan/approach-approche/index.aspx?lang=fra>; Internet, consulté le 20 février 2011.

⁸⁹ J.L. Granastein, *What's next for Canada in Afghanistan?*; <http://www.theglobeandmail.com/news/opinions/whats-next-for-canada-in-afghanistan>; Internet, consulté le 11 janvier 2011.

⁹⁰ Audet, Nicholas-Dominic, *Les années Chrétien en politique étrangère et de sécurité*, Compte-rendu d'une conférence tenu le 16 avril 2004, accessible à; http://www.er.uqam.ca/nobel/cepes/pdf/Rapport_Annees_Chretien.pdf; Internet; consulté le 10 novembre 2010.

que de l'appui de deux Canadiens sur cinq et, significativement, est rejeté par plus de trois Québécois sur cinq⁹¹. Cependant, tel que souligné par Stein et Lang, le Canada va tout de même continuer de se battre en Afghanistan aux côtés des Américains; un échec de prolonger la mission serait non seulement un abandon des afghans, mais aussi des américains⁹². Afin de conserver sa légitimité et le respect de son peuple, le gouvernement canadien ne peut complètement ignorer les statistiques puisque leurs interprétations s'avèrent en réalité le reflet du cœur et l'âme de l'institution. Ainsi, pour éviter de compromettre l'intégrité et la survie de l'institution, le gouvernement se doit de demeurer légitime dans ses faits et gestes.

En résumé, cette analyse a permis de réaliser que peu importe l'époque et l'environnement dans lequel le Canada évolue, les chefs politiques canadiens seront constamment tiraillés, entre deux feux soit : son alliance ouvertement déclarée avec les Américains, ou sa quête d'identité et de souveraineté. Ainsi, la lourde de tâches incombe au gouvernement canadien de trouver des engagements et des compromis qu'il peut justifier sans toutefois compromettre son intégrité interne.

CHAPITRE 4 - Pilier normatif

Dans ce chapitre, la politique afghane du Canada sera analysée selon un point de vue normatif c'est-à-dire selon les différentes perceptions et compréhensions de ce qui est « bien » versus « mal » pour le bien-être de l'institution. Ainsi, à travers ce filtre d'analyse, il sera possible

⁹¹ Justin Massie, *Articuler et défendre les intérêts nationaux du Canada*, University of Ottawa, 2009, p. 48.

⁹² M.A.G. Norman, *Reinforcing sovereignty with values : Canada's mission in Afghanistan through the lens of National interest* (Toronto: travail rédigé dans le cadre du programme d'études de sécurité nationale, Collège des Forces canadiennes, 2007), p. 22.

de mieux comprendre les raisons implicites qui ont motivé et justifié ladite politique afghane du Canada. Pour ce faire, dans un premier temps, il s'agira d'examiner les valeurs canadiennes afin de saisir les enjeux capitaux et les raisons réelles, inexprimés, de l'institution ayant servi à justifier l'intervention en Afghanistan. Par la suite, il sera question de la politique étrangère canadienne, cet instrument, ni strictement réaliste ni purement idéaliste, qui a permis, et permet toujours, au gouvernement canadien de composer minutieusement avec la dualité et l'ambiguïté comportementale du Canada à l'égard des États-Unis. Afin de démontrer cette habilité particulière, une rétrospective de la politique étrangère d'hier à aujourd'hui, de l'époque de Trudeau à Harper, servira à démontrer la complexité de l'institution à conjuguer avec cette réalité ambivalente du Canada. Par la suite, la politique afghane du Canada permettra davantage de comprendre les défis, les efforts déployés par le gouvernement et ce, afin d'optimiser la situation et ainsi, maintenir son intégrité interne.

4.1 Les valeurs canadiennes

De par le Monde, le Canada est perçu comme un pays accueillant, tolérant et pacifique bref, un pays où il fait bon y vivre. Cette image du Canada que l'on perçoit sur la scène internationale n'est certes que le reflet de l'ensemble des valeurs que partagent les Canadiens et les Canadiennes au quotidien. Par définition, le mot « valeur » réfère à un principe idéal qui sert de référence aux membres d'une communauté. À ce titre, les principes de justice et d'équité, de respect de l'individu, d'égalité et de fierté constituent cet ensemble de valeurs qui définit aussi bien la société canadienne. Cet ensemble de valeurs se résume selon des termes connus dont : le respect universel des droits de la personne, la démocratie, la primauté du droit dans le Monde, le développement durable, la culture et l'éducation, le multiculturalisme et l'environnement. À cet effet, les valeurs canadiennes et leur rayonnement à l'étranger sont essentiels pour assurer la prospérité du

Canada et la sécurité dans le Monde⁹³. Les Canadiens croient fermement à l'importance de défendre leurs valeurs sur la scène internationale⁹⁴. Ils veulent les promouvoir en raison de leur mérite inhérent, mais aussi parce qu'ils comprennent que leurs valeurs et leurs droits ne seront pas garantis s'ils ne sont pas reconnus par l'ensemble de la communauté internationale⁹⁵. Entre autres, si les droits de l'homme sont violés à l'étranger, le Canada en sentira les effets tôt ou tard⁹⁶. De plus, si les valeurs canadiennes sont respectées il y a de fortes chances que les intérêts canadiens dont la sécurité nationale, la stabilité internationale et la prospérité économiques soient plus grandes. Ainsi, le respect des valeurs est donc une fin en soi qui influence, dicte et justifie les actions des institutions⁹⁷. À défaut de s'y conformer, c'est toute l'intégrité de l'institution qui est mise en danger. Ceci étant, les médias et les sondages se sont avérées d'excellents outils au service du gouvernement canadien servant à représenter les intérêts de son peuple.

Selon la théorie de certains experts, le Canada vivrait actuellement une crise de légitimité étant donné les profondes divisions existantes quant au rôle que le Canada devrait avoir sur la scène internationale. D'après ces spéculations, il existerait trois grandes

⁹³ Ministère des Affaires étrangères et commerce internationale du Canada, Diffuser les valeurs et la culture canadiennes, accessible à : http://www.dfait-maeci.gc.ca/foreign_policy/cnd-world/chap5-fr.asp; Internet, consulté le 28 février 2011.

⁹⁴ *Ibid.*

⁹⁵ *Ibid.*

⁹⁶ *Ibid.*

⁹⁷ *Ibid.*

conceptions canadiennes par rapport aux intérêts nationaux qui coexistent, mais qui entrent parfois en collision. Il s'agit d'abord de la vision continentale, qui prône le partenariat sécuritaire et économique avec les États-Unis; la vision internationaliste, qui valorise les activités humanitaires sous l'égide des Nations unies; puis la vision atlantiste, qui privilégie un engagement politique et militaire au sein de l'OTAN afin de rehausser le statut d'allié crédible et engagé du Canada aux côtés de ses alliés traditionnels (les États-Unis, la Grande-Bretagne et la France)⁹⁸. D'un point de vue gouvernemental, le défi consiste à identifier, à articuler les intérêts nationaux du Canada, dans le respect de ses valeurs et de ses convictions, et de réconcilier ces trois visions parfois divergentes en une vision commune qui saura interpeller les Canadiens et leur permettre de s'identifier⁹⁹. Ainsi, un Canada qui saura être fort à l'intérieur de ses frontières saura inévitablement être un Canada plus fort à l'extérieur de celle-ci¹⁰⁰. De ce fait, l'approche 3D adoptée par le Canada se révèle comme étant la stratégie permettant d'unifier les visions, de renforcer son intégrité et ainsi, de légitimer les actions du gouvernement canadien et celles de ces institutions (MDN/FC, ADCI et MEACI) au service de la défense, du développement et de la diplomatie dans le cadre de la mission afghane.

Or, la considération et la représentation des valeurs canadiennes dans cette concentration optimum d'intérêts nationaux du Canada ne peuvent que renforcer son intégrité interne.

⁹⁸ Justin Massie, *Articuler et défendre les intérêts nationaux du Canada*, University of Ottawa, 2009, p.48.

⁹⁹ *Ibid.*, p.48.

¹⁰⁰ *Ibid.*, p. 48.

4.2 Politique étrangère canadienne

La politique étrangère a été, pour plusieurs années, centrée envers les processus légaux et les organisations multilatérales. En fait, l'engagement porté, par les différentes administrations du gouvernement canadien envers ces institutions, est devenu avec le temps un symbole de fierté et de promotion pour l'identité du Canada. En outre, le soutien porté envers le multilatéralisme et la participation active au sein d'organisation internationale a, sans contrefaçon, aidé au maintien de la stabilité globale, à servir les intérêts des Canadiens, à se distinguer des États-Unis et de la Grande-Bretagne, et ainsi, à promouvoir l'identité des Canadiens sur la scène internationale¹⁰¹. Entre autres, depuis l'époque de la Guerre froide, et nonobstant son alignement naturel avec les Américains, le Canada recherche à compenser l'influence étasunienne en maintenant des liens avec l'étranger par le biais d'alliances ou d'organisations mondiales. Ainsi, « s'il y a quinze personnes au lit, les risques de viol sont moins grands. »¹⁰² Ce comportement se traduit par une volonté canadienne légitime à vouloir tisser des liens avec le Monde extérieur et être reconnu, et être indépendant par rapport aux États-Unis.

En d'autres mots, la politique étrangère est un outil de politique domestique. En fait, la politique étrangère se veut, en quelque sorte, un outil de survie pour le gouvernement lui permettant, à la fois, d'assurer la défense des intérêts nationaux tout en étant « un instrument d'unité nationale visant à mettre en relief les valeurs qui distinguent le Canada

¹⁰¹ Tom Keating, « Multilateralism and Canadian Foreign Policy : a reassessment »; accessible à <http://www.cdfai.org/PDF/Multilateralism%20and%20Canadian%20Foreign%20Policy%20-A%20Reassessment.pdf>; Internet; consulté le 29 octobre 2009.

¹⁰² Robert, J. Sutherland, J. Robert. *Situation stratégique du Canada à long terme*. International Journal, vol 17, no 3, (été 1962), p.6

des États-Unis et qui, en même temps, rapprochent les Québécois des autres Canadiens »¹⁰³

La politique étrangère constitue une sorte de miroir qui renvoie à la communauté nationale l'image qu'elle se fait d'elle-même quant à sa personnalité internationale, quant à la représentation qu'elle se fait de sa place et de son rôle dans la politique mondiale. Évidemment, la politique étrangère va au-delà de la simple addition des intérêts ou des valeurs nationales; en fait, elle en est constituée.¹⁰⁴

De l'avis de plusieurs, les attentats terroristes du 11 septembre ont annoncé le début d'une nouvelle ère en politique internationale pour le Canada¹⁰⁵. Entre autres, le gouvernement canadien a su, par le biais de sa politique étrangère et son rôle de leadership, a su définir son identité; et se différencier des États-Unis, étant donné les valeurs guidant leurs faits et gestes. Bref, les institutions oeuvrant en territoire afghan sont parvenues à légitimer leurs actions étant donné leur respect et leur conformité par rapport au code d'éthique canadien.

4.2.1 La politique étrangère – d'hier à aujourd'hui

Depuis l'époque du Premier ministre Louis St-Laurent jusqu'à tout récemment, les préoccupations premières de la politique interne du Canada se résument au maintien de l'unité canadienne et à la protection de sa souveraineté. Tel que souligné par M. St-Laurent, un Canada qui saura être fort à l'intérieur de ses frontières saura inévitablement

¹⁰³ L'encyclopédie canadienne, *Harper, Stephen Joseph*, <http://www.thecanadianencyclopedia.com/index.cfm?PglNm=TCE&Params=F1ARTF0009624>; Internet; consulté le 28 octobre 2010.

¹⁰⁴ *Ibid.*

¹⁰⁵ Richard K. Nossal, *Introduction : le Canada après le 11 septembre : Les défis d'une ère nouvelle*, Études Internationales, vol 33, no 4, 2002, p. 622

être un Canada plus fort à l'extérieur de celle-ci¹⁰⁶. À cet effet, la politique étrangère de l'après-guerre visait à ce que le Canada occupe un rôle de « puissance moyenne » social, militaire et économique sur la scène mondiale.

Les experts en sciences politiques, et plus particulièrement en politique étrangère canadienne, définissent et classent les actions entreprises par le gouvernement, d'hier à aujourd'hui, selon deux groupes : les « low politics » et les « high politics »¹⁰⁷. On entend par « high politics » les sujets reliés au militaire, à la sécurité et à la relation entre États concernant la défense de leur territoire¹⁰⁸. Les « low politics » font référence aux relations économiques, sociales, démographiques et environnementales entre les États et les acteurs non étatiques¹⁰⁹. Au cours des quarante dernières années, les différentes administrations du gouvernement canadien ont concentré leurs efforts et leurs actions en matière de politique étrangère selon les « low politics »¹¹⁰. Du gouvernement Trudeau jusqu'au gouvernement Martin en passant par le gouvernement Mulroney et Chrétien, leurs politiques étrangères en matières économiques, environnementale et sociale ont été classés dans la gamme des « low politics ». À titre exemple, le gouvernement Trudeau évoque - le programme national d'énergie et la troisième option, la zone de 160 km visant la prévention contre la pollution des plages et les des droits de l'homme; Mulroney - l'accord de libre-échange avec les États-

¹⁰⁶ Justin Massie, *Articuler et défendre les intérêts nationaux du Canada*, University of Ottawa, 2009, p.48.

¹⁰⁷ Bratt Duane, *Mr. Harper goes to war: Canada, Afghanistan, and the return of « High politics » in Canadian Foreign Policy*, accessible à <http://www.cpsa-acsp.ca/papers-2007/Bratt.pdf>; Internet; consulté le 17 janvier 2011.

¹⁰⁸ *Ibid.*

¹⁰⁹ *Ibid.*

¹¹⁰ *Ibid.*

Unis et le Mexique, le traité des pluies acides et le traité en Afrique du sud (Apartheid); Chrétien – l'Équipe Canada, le protocole de Kyoto et la sécurité humaine; et Martin – les droits de l'homme et la protection et l'intégration au G8 par le biais du G20.

À cette époque, la politique étrangère du Canada, dite « low politics », était, en fait, que le reflet pur de ses valeurs et intérêts profondément enracinés et chéris par la société canadienne. Depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, le Canada cherche éperdument, à travers diverses loupes, à assurer sa sécurité, à protéger sa souveraineté, à établir son identité et à maintenir une indépendance par rapport aux Américains. Cela dit, les valeurs et les intérêts vitaux nationaux n'ont jamais été vraiment faciles à refléter et à réaliser compte tenu de l'hégémonie impérative américaine. Pour ce faire, il s'efforce et tente de promouvoir les valeurs et les intérêts des Canadiens sur la scène internationale tout en démontrant que le Canada possède une identité bien à lui et que le rôle qu'il compte jouer sur la scène internationale ne correspond pas aux aspirations américaines¹¹¹. Entre autres, la politique étrangère de l'époque se résume à affirmer l'image du Canada aux côtés des Américains, mais qui n'est pas pourtant le valet de ce dernier¹¹². Intrinsèquement, les priorités de sa politique étrangère visaient également à maintenir une continuité et une participation en tant que membre à des alliances internationales (l'ONU, l'OTAN et le Commonwealth) et à placer les intérêts canadiens sous la protection des États-Unis pour diversifier ses relations et les étendre vers d'autres partenaires distincts des États-Unis¹¹³.

¹¹¹ Nicholas-Dominic Audet, Frederic Julien et Jérôme Leblanc, *Les années Chrétien en politique étrangère et de sécurité*, compte-rendu d'une conférence tenue le 16 avril 2004, Université du Québec à Montréal et Université de Montréal, 2004, p. 2.

¹¹² Ibid., p. 2.

Or, par le biais de processus, d'accords et d'organisations internationales, le Canada cherchait ouvertement à se démarquer en poursuivant des objectifs précis dont celui de faire le bien, de bien faire les choses et de faire les bonnes choses, et ce, afin de démontrer sa noble intention et d'être reconnu et réputé à titre de pays modèle pour le reste du Monde. De par ses engagements sur la scène internationale, il maintient des liens étroits avec les États-Unis pour des raisons de sécurité et économiques tout en étant désireux de tisser de nouveaux liens avec l'occident afin d'y diversifier ses relations économiques et de contribuer à la sécurité collective par le biais de mission de la paix. D'un côté diamétralement opposé, bien qu'implicite, le Canada aspire, en raison de sa volonté nationale, à se distinguer et à affirmer son indépendance par rapport aux États-Unis. En conclusion, il faut comprendre que l'adhésion, tant recherché par le Canada, à prendre part à des organisations multinationales dessert deux causes idéalisées qui se résument à faire le bien, à bien paraître et ce, afin de se dissocier pour mieux s'affirmer.

Bref, l'évolution de la politique étrangère canadienne depuis la fin de Guerre froide sous la tutelle de Brian Mulroney, de Jean Chrétien et de Paul Martin présente un curieux mélange de transformation, de contradiction et de continuité. La quête de cet équilibre absolu entre la poursuite des intérêts canadiens aux côtés des Américains, le maintien de l'unité nationale et la volonté d'être indépendant des Américains semble être la source de cette ambivalence canadienne.

Après les événements du 11 septembre, les Canadiens se sont vite aperçus que l'aspect de sécurité était redevenu, tout comme au temps de la Guerre froide, la

¹¹³ John Kirton, *Une ouverture sur le Monde: La nouvelle politique étrangère canadienne du gouvernement chrétien*. Études Internationales, vol 27, no 2, (1996), p. 262.

préoccupation prioritaire en matière de politique internationale¹¹⁴. Malgré tout, les activités politiques des gouvernements respectifs de Chrétien et de Martin sont demeurées principalement axées sur le « low politics » malgré leur tentative malhabile de composer avec les problèmes reliés à la « high Politic » concernant les questions de terrorisme, de la guerre en Irak et des missiles de défense américaine¹¹⁵.

4.2.2 Politique étrangère de Harper – un virement de cap

Par le passé, le Canada était reconnu comme étant le promoteur de la paix, le médiateur et de l'adepte du compromis. Depuis l'élection de Stephen Harper en février 2006, la politique étrangère canadienne a été réorientée à partir des politiques économiques et sociales vers des politiques de défense et de sécurité¹¹⁶. En fait, les tendances du gouvernement Harper, en matière de politique étrangère, ne correspondent pas à l'héritage contemporain que le Canada a promu sur la scène internationale depuis la fin de la Guerre froide, résume Charles-Philippe David¹¹⁷. Bien que cette distinction canadienne faite de diplomatie humanitaire et pacifique se soit atténuée avec le temps cédant la place à la sécurité et à la défense, il apparaît que ces deux systèmes de valeurs normatifs coexistent dans la politique étrangère canadienne et plus précisément dans l'approche 3D. Ainsi réunis, les deux systèmes de valeurs sous-tendent à légitimer la mission en Afghanistan étant donné les motifs

¹¹⁴ Richard K. Nossal. *Introduction : le Canada après le 11 septembre...*, p. 624.

¹¹⁵ Bratt Duane, *Mr. Harper goes to war: Canada, Afghanistan, and the return of « High politics » in Canadian Foreign Policy*, accessible à <http://www.cpsa-acsp.ca/papers-2007/Bratt.pdf>; Internet; consulté le 17 janvier 2011.

¹¹⁶ *Ibid.*

¹¹⁷ Manon Corneiller, *Harper, ministre des Affaires étrangères?* Le Devoir, samedi le 31 mai 2008.

humanitaires qui visent à faire le bien et les motifs de sécurité qui tendent à protéger le Canada, à affirmer son identité, à se différencier des États-Unis et à instaurer la paix en Afghanistan. Malgré tout, les analystes politiques proclament que l'administration Harper ne cherche qu'à s'engager et à s'affirmer dans le Monde en démontrant une capacité musclée et en contribuant par la force à la sécurité internationale¹¹⁸. À cet effet, lors de son passage à CBC news le 6 octobre 2006, M. Harper a prononcé un discours dans lequel il fait état de sa vision pour le Canada et de sa perception pressentie quant aux désirs des Canadiens et des Canadiennes par rapport à leur pays. À priori, il fait état de son plus grand objectif qui se lit comme suit :

That objective is to make Canada a leader on the international stage. We want to ensure that we can preserve our identity and our sovereignty, protect our keys interest and defend those values we hold most dear on the international scene.¹¹⁹

De plus, il suppose que les Canadiens et des Canadiennes ont toujours voulu d'un Canada confiant et influent dans ce Monde de changement et d'imprévisibilité. Il précise également que le gouvernement se doit de jouer un rôle de leader dans le Monde tout en étant présent et impliqué sur la scène internationale. De ce fait, il aspire à ce que le Canada soit en mesure de diriger, de contribuer et de projeter les valeurs et intérêts de son peuple sur la scène internationale. De plus, il veut faire du Canada, un pays engagé et capable de protéger ses intérêts vitaux et projeter ses valeurs de liberté, de démocratie, des droits de l'homme et la justice dans le Monde.¹²⁰. Ainsi, sous l'administration de Stephen Harper, il devient alors évident que l'orientation de la politique étrangère canadienne

¹¹⁸ *Ibid.*

¹¹⁹ Stephen Harper, Foreign policy speech: Reviving Canadian leadership in the World, CBC News Online, Oct 2006.

¹²⁰ *Ibid.*

a dévié drastiquement du « low politics » vers le « high politics »¹²¹. À cet effet, le meilleur exemple s'avère tout de même la décision d'intervenir en Afghanistan et permettre aux Forces canadiennes d'épauler efficacement les Américains mais également de promouvoir son identité et démontrer son autonomie dans le Monde. Négligée pendant des années, l'armée canadienne a finalement vu le vent tourner sous Paul Martin qui a démarré un programme de réinvestissement dans les forces armées. Si un pays veut être pris au sérieux par le reste du Monde, il doit avoir la volonté et la capacité d'agir. Depuis deux ans, son gouvernement a annoncé un programme d'achat d'équipements majeurs d'au moins 17 milliards et promet entre 45 et 50 milliards pour d'autres acquisitions d'ici 20 ans¹²². Il a aussi augmenté le budget de la défense, qui passera d'environ de 18 à 20 milliards d'ici 2011-12 pour croître ensuite de 2 % par année¹²³. Il y a un machisme qui transparaît dans la politique du gouvernement canadien, un plaisir de jouer les durs aux côtés des Américains, et la mission en Afghanistan cadre très bien dans ce portrait¹²⁴. Entre autres, la politique afghane musclée du Canada visait d'une part à rapprocher le Canada et les États-Unis en lui démontrant ses capacités et le niveau de polyvalence de ses Forces armées et de l'autre, à mieux affirmer son identité sur la scène internationale et par le fait même, renforcer sa cohésion nationale. À cet effet, l'approche de Stephen Harper se qualifie à maints égards

¹²¹ Bratt Duane, *Mr. Harper goes to war: Canada, Afghanistan, and the return of « High politics in Canadian Foreign Policy*, accessible à <http://www.cpsa-acsp.ca/papers-2007/Bratt.pdf>; Internet; consulté le 17 janvier 2011.

¹²² Manon Corneiller, Harper, ministre des Affaires étrangères? Le devoir, 31 mai 2008, accessible à <http://www.vigile.net/Harper-ministre-des-Affaires>; Internet, consulté le 10 décembre 2010.

¹²³ *Ibid.*

¹²⁴ *Ibid.*

de pragmatique cherchant, en général, un compromis permettant au Canada, à la fois, de se rapprocher des États-Unis et de protéger sa souveraineté et projeter son identité sur la scène internationale. À cet effet, les trois objectifs primaires de sa politique étrangère qui consiste à revitaliser ses Forces armées, à protéger sa souveraineté dans l'Arctique et à transformer le mandat du corps diplomatique démontrent visiblement les efforts faits pour obtenir le soutien de l'opinion publique étant donné sa quête à vouloir affirmer son identité, protéger sa souveraineté et jouer un rôle de leadership important sur la scène internationale. De ce fait, le gouvernement canadien préconise une approche tridimensionnelle, l'approche 3D, qui concentre les éléments de la défense et également de la démocratie et du développement. Ainsi, cette dernière est sans aucun doute l'instrument par excellence qui procure au gouvernement canadien toute la latitude voulue pour justifier ses faits et gestes, et ce, particulièrement dans le cas de sa politique afghane où les objectifs stratégiques et la volonté nationale semblent diverger.

4.3 La politique afghane du Canada

Les

attentats du 11 septembre 2001 ont suscité un vif élan de sympathie et d'appui des Canadiens envers les États-Unis. Toutefois, pour le gouvernement canadien, l'affaire allait au-delà de l'émotivité, car la vision manichéenne du Président américain avait des implications concrètes pour le Premier ministre du Canada qui, lui, s'efforçait de maintenir une neutralité en ne versant pas dans le pro-américanisme¹²⁵. Entre autres, dans son discours adressé au

¹²⁵ Richard K. Nossal, *Introduction : le Canada après le 11 septembre...*, p. 622.

monde entier, le Président George W. Bush a formulé clairement les paroles suivantes : « Sois vous êtes avec nous, sois vous êtes contre nous »¹²⁶. Ainsi, le Canada comme bien d'autres pays s'est vu confronté à la vision dualiste du Monde par les Américains, pour qui toute la planète sans exception était automatiquement divisée entre « les bons gars » et « les méchants »¹²⁷. Dès lors, les conséquences de ces attentats ont manifestement transformé la dynamique relationnelle entre États vu les implications et les défis inhérents pour les acteurs de soutien sur la scène internationale tel que le Canada¹²⁸. À cet effet, la contribution du Canada en Afghanistan, se veut, à la fois, la meilleure preuve de solidarité et de fiabilité envers les Américains versus la meilleure approche stratégique pour engager à nouveau le Canada dans le Monde, promouvoir son image et affirmer sa souveraineté. Cette dualité canadienne démontre encore une fois l'ambivalence existant entre le désir de maintenir une relation bilatérale et celui de s'en dissocier pour mieux s'unifier sur le plan national. Cela dit, la stratégie de légitimation adoptée par le gouvernement canadien tend à rapprocher et à converger ces éléments distincts vers une vision commune. D'un autre côté, certains diront que la décision du Canada à prendre part à la mission de la FIAS en Afghanistan a été très grandement motivée pour en quelque sorte éviter la guerre en Irak. À vrai dire, le Canada refusa de contribuer aux efforts de guerre en Irak aux côtés des Américains. De plus, le gouvernement Chrétien, à l'époque, qui était conscient de l'impopularité de la population canadienne à prendre part à une guerre en Irak chercha une alternative viable afin de protéger

¹²⁶ George W. Bush, *Address to a Joint Session of Congress and the American People*, accessible à <http://georgewbush-whitehouse.archives.gov/news/releases/2001/09/20010920-8.html>; Internet: consulté le 12 avril 2011.

¹²⁷ *Ibid.*, p. 622.

¹²⁸ *Ibid.*, p. 622.

l'unité nationale; élément fondamental formant l'intégrité interne de l'institution, et ce, à défaut de se plier aux pressions externes des Américains et accepter de participer à la guerre en Irak. Afin de justifier sa décision, une seconde résolution du Conseil de sécurité des Nations unies fut réclamée afin de démontrer la légalité de l'opération, faute de quoi, le Canada n'interviendrait pas. Afin d'éviter de perdre sa crédibilité auprès des Américains, le Canada s'empresse de confirmer son engagement en Afghanistan étant donné la nature de la mission, initialement de paix, qui cadrerait davantage avec ses rôles antérieurs et la possibilité de contribuer à l'effort international sans pour autant combattre aux côtés des États-Unis.

Appartenant au patrimoine culturel et stratégique depuis Lester B. Pearson, les missions de paix donnent aux Canadiens un sentiment de cohésion nationale¹²⁹. Ainsi, le gouvernement canadien s'est attribué le mandat d'aider les Afghans à reconstruire leur pays et à en faire une société stable, démocratique et autonome. En outre, le Canada intervient en Afghanistan pour servir la démocratie, parce que c'est la bonne chose à faire, parce que c'est moralement souhaitable et parce que ça favorise l'unité nationale.

Ainsi, l'Afghanistan apparaissait être le compromis par excellence. Cependant, la présence du Canada en Afghanistan n'est pas sans conséquence. Ceci étant, les résultats affecteront directement la sécurité du Canada, sa crédibilité dans le Monde et ses habiletés futures à s'engager au sein de la communauté internationale dans le but d'accomplir des objectifs de paix, de sécurité et de prospérité¹³⁰.

¹²⁹ Samir Battiss, *Le Canada et l'Afghanistan : éclairages sur l'autre présence nord-américaine dans la région*, Fondation pour la recherche stratégique, 2007. Canada., p. 2.

¹³⁰ Independent Panel on Canada's future role in Afghanistan. http://dsp-psd.pwgsc.gc.ca/collection_2008/dfait-maeci/FR5-20-1-2008E.pdf; Internet; consulté le 10 décembre 2009.

De même, suivant l'évolution du contexte, l'Afghanistan permet au Canada de se réengager dans le Monde, de jouer un rôle de leadership majeur, de pouvoir affirmer son identité et confirmer davantage sa souveraineté et son indépendance par rapport aux américains. Entre autres, le changement de mission en 2006 de Kaboul à Kandahar, une région dangereuse dans le sud de l'Afghanistan, a exigé que le gouvernement canadien accepte et transige d'une forme de puissance douce vers une puissance coercitive afin d'enrayer toute menace à la sécurité. Toutefois, les Canadiens n'étaient pas nécessairement en accord avec la mission de combat assignée aux Forces canadiennes puisqu'elle représentait le mal et contrevenait fondamentalement avec les valeurs et intérêts du Canada. Afin de camoufler l'aspect du mal, le gouvernement canadien préconise l'approche tri dimensionnelle, appelée 3D, regroupant les fonctions inter reliées de la défense, de la diplomatie et du développement. Ainsi, le gouvernement canadien a utilisé cette approche afin de démontrer que chaque pilier avait un rôle indispensable et pratiquement égal dans l'équation finale. Certes, cette stratégie consistait à atténuer l'aspect militaire et démontrer l'importance capitale des deux autres piliers. Ainsi, par sa présence militaire et civile aux côtés des Alliés en Afghanistan, le Canada s'assure de mettre en place les conditions nécessaires pour rétablir la paix, assurer la stabilité et permettre une reconstruction à long terme.

Dès lors, au printemps 2006, l'Afghanistan devient subitement l'intérêt principal de la politique étrangère du Canada avec un engagement de millions de dollars ayant été dépensé, une présence diplomatique permanente et des centaines de soldats canadiens ayant

perdu la vie¹³¹. Stephen Harper a porté le Canada dans une mission dont le rôle cadre exactement avec ses intérêts portés envers la sécurité et les valeurs¹³². De plus, il maintient que notre présence en Afghanistan nous permet de préserver notre identité et notre souveraineté, protéger nos intérêts et défendre nos valeurs de dire le Premier ministre, Stephen Harper¹³³. Semble-t-il qu'il était temps pour le Canada de se réengager dans le Monde. Tacitement, cette mission de combat offrait une opportunité au Canada d'incarner un rôle de leader sur la scène internationale et de démontrer sa capacité militaire musclée à épauler les Américains et les alliés de la coalition dans l'éventail entier des opérations. À cet effet, le Canada ne peut délaissier l'Afghanistan sans qu'il y ait des conséquences. Ainsi, lors de son allocution à l'Assemblée générale des Nations unies, Harper a dit: « if we fail the Afghan people, we will be failing ourselves. For this is the United Nations strongest mission and therefore, our greatest test. Our collective will and credibility are being judge. We cannot afford to fail. We will succeed »¹³⁴.

En résumé, la politique afghane du Canada a permis au gouvernement canadien d'identifier, d'articuler et de réconcilier les intérêts nationaux afin de former une seule vision. Ainsi, grâce à l'approche 3D préconisée, le gouvernement canadien disposait de

¹³¹ Bratt Duane. *Mr. Harper goes to war: Canada, Afghanistan, and the return of « High politics » in Canadian Foreign Policy*, accessible à <http://www.cpsa-acsp.ca/papers-2007/Bratt.pdf>; Internet; consulté le 17 janvier 2011.

¹³² Stephen Harper, *Foreign policy speech: Reviving Canadian leadership in the World*, CBC News Online, Oct 2006.

¹³³ *Ibid.*

¹³⁴ Stephen Harper, *Address by The Prime Minister to the 61st Opening Session of the United Nations General Assembly*, (21 September 2006). Accessible à <http://www.pm.gc.ca> ; Internet, consulté le 10 janvier 2011.

toute la latitude voulue pour composer avec la réalité, projeter l'impression désirée et justifier ses faits et gestes malgré quelques ambiguïtés. Entre autres, la politique afghane a visiblement permis au Canada de se montrer solidaire auprès des Américains et de contribuer à l'effort international visant à instaurer la paix et la stabilité en Afghanistan. Également, il se peut que le Canada, après avoir refusé de participer à l'intervention militaire en Iraq et au programme américain de défense antimissile balistique, se soit senti plus ou moins obligé de prouver aux États-Unis sa capacité militaire sur un théâtre de conflit important ou l'intervention était sanctionnée par l'ONU et l'OTAN¹³⁵. De façon plus discrète, la politique afghane a permis au Canada de se réengager dans le Monde, de jouer un rôle de leadership sur la scène internationale, de mettre l'accent sur le caractère humanitaire du Canada, ce qui a certes contribué à représenter son image et son implication dans le Monde et finalement, à se différencier des Américains et confirmer sa souveraineté. Bref, la politique afghane du Canada a desservi plusieurs objectifs politiques. La politique afghane est donc un instrument, ni strictement réaliste ni purement idéaliste, du gouvernement servant à poursuivre et projeter ses objectifs nationaux sur la scène internationale toujours dans l'unique d'incarner le rôle du pays modèle.

CHAPITRE 5 – L'interaction des piliers

Au cours de cette analyse, il a été permis d'évaluer la politique afghane selon le rôle distinct des trois piliers. Plus précisément, à ce stade-ci du processus, il s'agit de démontrer la manière dont les piliers qui ont été analysés jusque-là séparément

¹³⁵ Gerald Schmitz, *Politique canadienne à l'égard de l'Afghanistan...*, p. 4.

interagissent et comment cette interaction affecte la légitimité de l'institution étudiée à savoir la politique afghane du gouvernement canadien. Ainsi, la convergence des trois piliers assume la légitimité du système institutionnel (le gouvernement du Canada et les institutions chargées de la politique afghane, le DFAIT et les FC) tandis que les éventuelles contradictions viennent au contraire l'affaiblir¹³⁶.

Pilier Régulatif : L'autorité légale

Sur le plan interne (les institutions gouvernementales) – pilier régulatif

Dans le cadre de la mission afghane, le MAECI et les FC avaient un rôle de premier ordre. À titre de représentant du gouvernement canadien, le mandat des FC était clair, défendre le Canada et ses intérêts et ce, même au-delà de ses frontières.

L'utilisation de la puissance des FC était en quelque sorte une projection de la volonté nationale à restaurer la paix et assurer la sécurité dans le Monde. Ainsi, l'emploi des FC dans un contexte d'opérations de maintien de la paix ne se voulait pas contraire à la profession militaire et à sa culture. De ce fait, l'engagement initial des FC était en parfait accord avec les valeurs canadiennes, les lois canadiennes et internationales et l'éthos canadien. Quant au MAECI, son rôle était de s'assurer que la politique étrangère du Canada soit en conformité avec le droit international et que ces efforts soient orientés vers les processus de paix et de sécurité internationale. En 2005, le repositionnement des FC de Kaboul vers Kandahar, une région dangereuse de l'Afghanistan, modifie drastiquement le mandat de la mission canadienne en Afghanistan et compromet la raison d'être des institutions gouvernementales. Ainsi, la tâche de légitimation de ses ministères

¹³⁶ Éric, Ouellet et Pierre Pahlavi, *Guerre irrégulière et analyse institutionnelle...*, p.2.

se montre nettement plus ardue étant donné le caractère contrastant de la guerre asymétrique s'opposant à celui de la guerre conventionnelle. Au sein des FC, le changement fut radical. Entre autres, les règlements et les doctrines qui, par le passé, ont servi à l'éducation et à l'entraînement des FC en vue des missions de paix, étaient révolus. Dorénavant, il n'était plus question de guerre conventionnelle et/ou missions de la paix mais bel et bien de guerre contre-insurrectionnelle, tel était le nouveau mandat des FC. Le nouveau rôle des FC consistait désormais à contrer les menaces asymétriques et combattre un ennemi sans visage. De ce fait, les FC ont dû développer de nouvelles capacités militaires et élaborer de nouvelle doctrine afin d'entraîner les soldats à faire face à une tout autre réalité. Bref, les cadres de lois régissant les FC ont dû être réinventés afin de légitimer ses actions. En ce qui a trait à notre politique étrangère et de sécurité, les paramètres de sécurité ont dû être redéfinis afin de bien refléter la réalité et offrir un cadre de références légales aux institutions gouvernementales. À cet effet, le gouvernement Martin publie, en 2005, un *Énoncé de politique internationale du Canada*, dans lequel il redéfinit le rôle des FC en raison de la nature des conflits et les types de menaces provoquant l'instabilité et l'imprévisibilité de ce Nouveau Monde. Ainsi, par le biais de sa politique, il tente d'une part de justifier les décisions du gouvernement canadien et de l'autre de légitimer le nouveau comportement des FC qui en soi n'est que le prolongement de la volonté politique.

Résultat - pilier régulateur

Suivant l'analyse, l'alignement du MAECI est sensiblement en équilibre alors que l'alignement des FC est plutôt en déséquilibre en raison du mandat asymétrique du conflit afghan s'opposant à la doctrine conventionnelle des FC.

Sur le plan externe (la scène nationale et internationale) - pilier régulateur

À la suite des attentats du 11 septembre 2001, le Canada, le voisin et allié des États-Unis, fut pointé du doigt par le gouvernement américain pour son manque de contrôle et de sérieux dans l'application de ses politiques d'immigration et de réfugiés. Afin de pallier à cette carence relative et systémique, le Canada injecte des millions de dollars à la défense et à la sécurité de ses frontières de sorte à ne plus représenter une menace pour les États-Unis. À cet effet, cet engagement financier important démontre la détermination et l'intérêt canadien au regard des États-Unis quant à la perspective de la sécurité commune et de la valeur accordée à la sécurité et à l'économie liée avec les Américains. Le Canada se devait de reconquérir la confiance des États-Unis et maintenir cette coopération bilatérale active. À la suite de ces événements, de nombreux accords, partenariats et traités furent signés entre les deux nations, ce qui démontre inévitablement l'intensité de la coopération canado-américaine. Cependant, ce rapprochement avec les États-Unis ne faisait pas l'unanimité dans la population canadienne.

À la question de l'Afghanistan, le Canada se devait agir par souci de solidarité et de sécurité collective. Cependant, en tant que pays de lois et défenseur de la primauté du droit, le Canada s'engage finalement en Afghanistan en raison de l'approbation consentie

du CSNU, de l'OTAN et du droit international, des organisations symboliques de lois, hautement estimées par le Canada. Ainsi donc, la mission du Canada en Afghanistan se veut en règle selon les lois et politiques canadiennes et internationales. Au cours de son engagement en Afghanistan, le gouvernement canadien modifie par trois fois les termes de la mission afghane, et ce, de sorte à se conformer aux règles et exigences du gouvernement afghan et de la communauté internationale. Cependant, la transition de mandat, passant de l'humanitaire au coercitif, s'avère en désaccord avec le droit international qui lui vise à défendre, au nom de la loi, la sécurité humaine, les droits de la personne, le recours à la non-violence pour régler des conflits, bref des obligations légales qui s'apparentent aux valeurs de la société canadienne. Afin de justifier son engagement, le gouvernement canadien adopte l'approche 3D, regroupant les fonctions de la défense (MDN/FC) et de la diplomatie (MAECI), ce qui lui permet de combiner l'aspect humanitaire à la défense et de ce fait, se rapprocher des intérêts canadiens. Le Rapport Manley visait également à démontrer les réalisations du gouvernement à l'égard du peuple afghan et à développer des stratégies pour quitter le pays. Malgré tout, les efforts ne furent pas suffisants pour convaincre la population canadienne. À cet effet, les résultats d'un sondage réalisé en octobre 2009 démontrent une baisse importante du support des Canadiens envers la mission en Afghanistan depuis 2006, soit de 59 % à 45 %.

Résultat - pilier régulateur

À la lumière des faits, l'alignement du gouvernement canadien est plutôt en équilibre face aux États-Unis et à la communauté internationale alors qu'il apparaît quelque peu en déséquilibre par rapport à son peuple.

Cognitif : Conviction institutionnelle

Sur le plan interne (les institutions gouvernementales) – pilier cognitif

Ainsi, à la suite des événements du 11 septembre 2001, les FC sont déployés en Afghanistan afin de contribuer à l'effort international aux côtés des États-Unis et des Alliés, d'aider le peuple afghan et, par le fait même, y défendre les intérêts nationaux du Canada. À priori, les FC s'alignaient pour accomplir une autre mission de paix. À cette fin, les FC disposaient d'une capacité opérationnelle prête et apte à supporter n'importe quelle éventualité de ce genre. Cependant, la transition d'un mandat humanitaire à un mandat de combat fut tout un virement de cap, professionnellement parlant, pour les FC. Dorénavant, il n'était plus question de guerre conventionnelle et/ou missions de la paix, mais bel et bien de guerre contre-insurrectionnelle, tel était le nouveau mandat des FC. De ce fait, la profession des armes du Canada a dû être redéfinie en fonction de la menace asymétrique de cette nouvelle zone d'opérations : l'Afghanistan. Ainsi, les FC devaient concentrer leurs efforts au développement d'une capacité militaire musclée et spécialisée pouvant effectuer des opérations dans un environnement hostile, où l'ennemi n'a pas de visage et se livrer à des combats contre-insurrectionnels. Ainsi, ce nouveau rôle permettait aux FC de démontrer leurs habiletés militaires et par le fait même, jouer les « durs » aux côtés des Américains. D'autres parts, ce nouveau rôle était loin des missions de la paix habituellement attribuées aux FC où le niveau de risque était mitigé. À cet effet, les soldats morts au combat et le retour des dépouilles militaires au Canada furent une dure réalité pour la population canadienne qui percevait ses FC comme des agents de la paix et non comme des guerriers. La population canadienne n'était pas vraiment en faveur avec la mission afghane. Or, la légitimité de la profession militaire n'est possible

que si elle repose sur les mêmes valeurs et croyances de la société qu'ils défendent, ce qui, de facto, habilite les Canadiens à proclamer leur soutien et leur fierté envers leurs FC. Ce qui ne fut pas le cas. À cet effet, les résultats d'un sondage réalisé en octobre 2009 démontrent une baisse importante du support des Canadiens envers la mission en Afghanistan depuis 2006, soit de 59% à 45%. À cet effet, les professionnels des FC tendent, par le biais des médias et de communiqués, à modifier la perception des Canadiens à l'égard du rôle des soldats canadiens. À cet effet, le gouvernement Martin injecte des sommes d'argent faramineuses dans le budget des FC de sorte à ce que leurs équipements soient renouvelés et que les soldats soient mieux protégés face aux défis de la mission et ainsi, rassurer la population. Parallèlement, les conférences publiques et les médias ont été d'excellents médiums pour permettre le dialogue entre militaires professionnels et les Canadiens intéressés et ainsi, les informer concernant l'entraînement pré-déploiement des soldats canadiens, de leurs tâches et leur raison d'être. Malgré tous ces efforts, la population canadienne n'a jamais vraiment été en faveur de la mission afghane. Après tout, il est difficile d'influencer les schèmes de pensées culturelles qui forment une société depuis des siècles.

Résultat - pilier cognitif

L'analyse démontre que l'alignement des FC et de la société canadienne sont en parfait déséquilibre étant donné la notion du guerrier qui se heurte à la conception de l'agent de la paix. D'un point de vue culturel, la perception des FC n'est moralement pas acceptable

Sur le plan externe (la scène nationale et internationale) - pilier cognitif

Sur le plan politique, le Canada accorde une importance capitale à sa relation avec les États-Unis puisque consciemment, le Canada dépend des Américains au point de vue de sa sécurité et la prospérité son économie. Ainsi, le gouvernement canadien cherche constamment des opportunités pour de se rapprocher des États-Unis et projeter son identité sur la scène internationale tout en protégeant sa souveraineté et projeter son identité sur la scène internationale. À cet effet, l'engagement du Canada en Afghanistan semble très bien cadrer ce portrait, lui permettant ainsi de démontrer sa solidarité, prouver sa fiabilité et ainsi, renforcer ses liens de coopération avec les États-Unis. Également, la mission afghane a permis au Canada de contribuer à l'effort international visant à instaurer la paix et la stabilité en Afghanistan et ainsi, renouer des liens avec la communauté internationale. Dans le cadre de la mission afghane, le Canada acquiert une crédibilité remarquable étant donné ses capacités multiples à opérer simultanément sur le plan de la défense, de la diplomatie et du développement. À ce titre, la prise en charge des responsabilités du ERP démontre effectivement une capacité impressionnante et un souci quant au bien-être du peuple afghan. Bien qu'autrefois il fût reconnu pour ses contributions et son rôle actif dans les missions de la paix, il en était désormais autrement. Ainsi, l'Afghanistan a permis au Canada de démontrer ses capacités de guerrier, ce qui modifia son image auprès des alliés. Bref, la mission afghane a su profiter au Canada étant donné ses intérêts à vouloir se réengager dans le Monde, affirmer son identité et jouer un rôle de leadership sur la scène internationale. Conséquemment, le Canada et les États-Unis intensifièrent davantage leurs liens au point de vue de la coopération militaire, le système économique et leur diplomatie. La politique afghane du

Canada a permis au gouvernement canadien d'identifier, d'articuler et de réconcilier les intérêts nationaux afin de former une seule vision. Ainsi, grâce à l'approche 3D, le gouvernement Harper semble outillé pour composer avec la réalité, projeter l'impression désirée, atteindre ses objectifs et justifier ses faits et gestes malgré quelques ambiguïtés. À cet effet, le gouvernement canadien tente d'atténuer la teneur militaire de la mission afghane et démontrer l'importance de l'aspect humanitaire et de développement, et ce, de sorte à rallier le peuple à ses idéologies culturelles pacifiques.

Résultat - pilier cognitif

À la suite de l'analyse, l'alignement des relations bilatérales avec les États-Unis apparaît plutôt en équilibre alors que l'alignement des relations avec le peuple canadien semble plutôt en déséquilibre étant donné le contraste avec les conceptions culturelles canadiennes.

Normatif : Les vraies raisons (Stratégie gouvernementale)

Sur le plan interne (les institutions gouvernementales) – pilier normatif

La réalité canadienne et la volonté de la population canadienne sont deux aspects diamétralement opposés et divergents. La réalité canadienne veut que le Canada soit interdépendant des États-Unis alors que la volonté de la population des Canadiens recherche une indépendance absolue par rapport aux Américains. À l'évidence, il y a donc contradiction entre le pilier cognitif prônant le bilatéralisme concentré avec les États-Unis et le pilier normatif en quête d'identité internationale du Canada et d'indépendance. En vérité, c'est que le Canada ne peut, au péril de sa survie, se dissocier

des Américains et afficher cette relation ouvertement au prix de perdre son unité nationale. Le gouvernement canadien est donc constamment tiraillé entre deux feux. Il se doit donc trouver la combinaison lui permettant de composer avec cette réalité dualiste et ambivalente. À cet effet, l'engagement du Canada en Afghanistan devait interpeller les Canadiens et les Canadiennes dans le but d'obtenir l'appui de la majorité et ne pas nuire à un équilibre déjà fragile. Toutefois, la mission afghane ne correspondait aux attentes des Canadiens. De plus, la distinction et la contradiction existante entre les valeurs de la société canadienne et celles de la société afghane ne fit qu'alimenter le désaccord du peuple canadien. En fait, le mandat des FC fut excessivement difficile étant donné la divergence au point des vues des schèmes légaux et cognitifs servant à régulariser et coordonner le comportement et les attitudes des Canadiens et des Afghans. Les FC et le MAECI étaient donc confrontés à un « clash » de culture, ce qui compliqua ardemment la mission en soi. De plus, les notions de la guerre asymétrique ne s'apparentent pas à celle de la guerre conventionnelle où l'honneur d'un peuple peut être gagné dignement sur un champ de bataille. Désormais, les FC devaient se battre contre un ennemi invisible, imprévisible et sans foi ni loi. Malgré tout, les FC devaient demeurer fidèles à l'éthos militaire, aux valeurs et aux lois canadiennes.

Résultat - pilier normatif

À l'évidence, l'analyse démontre que l'alignement des FC et du MAECI sont en déséquilibre étant donné les valeurs canadiennes et militaires qui est en contradiction avec les valeurs de la société afghane et la notion de la guerre asymétrique. D'autre part,

l'alignement du peuple canadien est en équilibre en ce qui a trait à l'importance de l'unité nationale et de cette différenciation qui doit être faite par rapport aux Américains.

Sur le plan externe (la scène nationale et internationale) - pilier normatif

L'essentiel de la politique canadienne favorisait certainement un alignement et une intégration parfaite avec la politique de sécurité préconisée par les Américains tout en voulant maintenir le sentiment d'indépendance afin de préserver l'unité nationale. Toutefois, la mission du Canada en Afghanistan semble visiblement avoir été le résultat d'un élan pro-américaniste. Toutefois, il s'avère qu'elle fut également utilisée pour desservir de nombreux objectifs nationaux dont l'unique mission est de protéger son centre de gravité. À cet égard, la politique afghane a sensiblement été une opportunité permettant au Canada de se réengager dans le Monde à un moment capital, c'est-à-dire là où les feux de la rampe de la scène internationale étaient rivés sur le Canada et la Coalition dont il faisait partie. Cette mission, à multiples caractères, allait également permettre au Canada de jouer un rôle de leadership sur la scène internationale et redéfinir son identité autrement que celui d'agent de la paix. Disposant de la plate-forme idéale pour démontrer ses capacités et habiletés militaires musclées, humanitaires et diplomatiques, le Canada a certes bonifié sa crédibilité auprès des Américains et des Alliés. De par son rôle tridimensionnel en terre afghane, le Canada s'est judicieusement distingué et a projeté ingénieusement l'image de gardien de l'humanité. Toutefois, l'engagement du Canada en Afghanistan n'aura pas été sans conséquences considérant les nombreuses pertes de vie humaine et les millions de dollars investis au cours de cette mission. Il va sans dire que ces vies perdues au combat sont indubitablement regrettables,

toutefois, d'un point de vue stratégique, la marque de sang laissée en terre afghane s'est avéré un excellent moyen de reconnaissance de la contribution canadienne. D'un point de vue international, le contexte de l'Afghanistan a certes été un tremplin légitime offrant au Canada la chance de plonger vers une nouvelle destinée.

Résultat - pilier normatif

Suivant l'analyse, l'alignement des relations du Canada avec les États-Unis et la communauté internationale paraît en équilibre.

Sommaire

Finalement, à la lecture des résultats de l'analyse, la divergence des données obtenues vient affaiblir la légitimité de l'institution à savoir la politique afghane du Canada. Ci-dessous, la figure 1 démontre graphiquement les conclusions de l'analyse institutionnelle.

Légitimité de la politique afghane du Canada

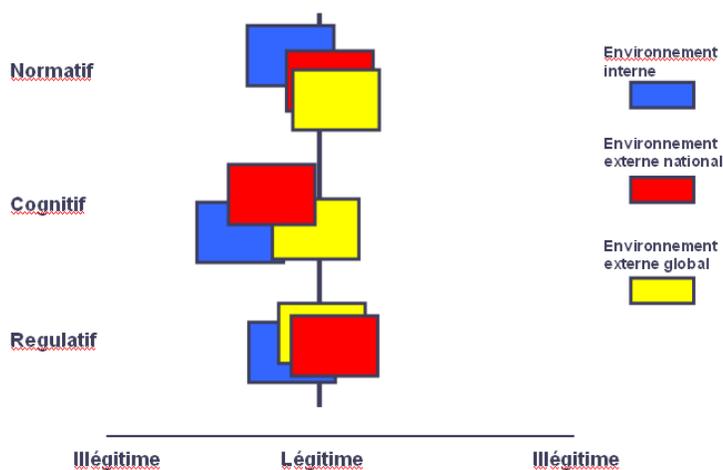


Figure 1 – Légitimité de la politique afghane du Canada
 Source : Collège des Forces canadiennes, « L'analyse institutionnelle », (Matériel de cours de l'activité DS 542 du mini-élective de l'analyse institutionnelle, 2011)

CONCLUSION

Au cœur de cet ouvrage, il a été démontré que la réalité canadienne est, depuis, largement façonnée par les conséquences stratégiques de sa géographie. En tant que voisin des États-Unis, le Canada est directement influencé par les politiques et les guerres américaines. Toutefois, c'est grâce à cette coopération bilatérale asymétrique que le Canada a pu acquérir autant de quiétude, de richesses, de puissance et d'influence sur la scène internationale¹³⁷. À l'évidence, le Canada a, tout avantage à être un ami, et un allié fiable, impliqué et efficace envers les États-Unis. À la suite des événements du 11 septembre 2001, la notion de sécurité et de défense devint donc un élément essentiel de toute politique étant donné l'instabilité et l'imprévisibilité de cette Ère nouvelle. En guise de solidarité envers les États-Unis, le Canada s'engage en Afghanistan afin de contribuer à l'effort international et instaurer la paix et la stabilité du peuple afghan. Depuis, dix années se sont écoulées et le Canada est toujours en Afghanistan à accomplir sa mission. À cet effet, l'Afghanistan est très important pour le Canada. En fait, la mission afghane du Canada desservait vivement les intérêts du Canada qui visait à se rapprocher des États-Unis, à se réengager dans le Monde et à affirmer son identité. L'Afghanistan cadrerait donc parfaitement les attentes du Canada, ce qui tend à expliquer qu'elle soit devenue l'enjeu premier de la politique étrangère du Canada. Depuis 2001, beaucoup d'emphase fut mise sur l'Afghanistan. Il est toutefois intéressant de se questionner à savoir « si Al-Qaeda n'avait pas commis les attentats du 11 septembre 2001 sur le sol américain, quel intérêt la politique étrangère et de défense du Canada aurait accordé à l'Afghanistan? ». Assurément, l'Afghanistan

¹³⁷ Robert, J. Sutherland, *Situation stratégique du Canada à long terme*. International Journal, vol 17, no 3, (été 1962), p. 8.

n'aurait jamais reçu autant d'attention, ce qui aurait certes évité les nombreuses pertes de vie et les blessures subites au combat et les nombreux investissements financiers. À cet effet, il est également légitime de se demander ce qu'aurait été la politique étrangère du Canada si le gouvernement conservateur de Harper n'avait pas été au pouvoir, ou encore, de savoir quelle sera la nouvelle orientation de la politique étrangère advenant la défaite des conservateurs lors des prochaines élections fédérales en mai 2011 ? Doit-on s'attendre à un retour à cet héritage contemporain? Très bientôt, l'avenir saura nous le dire.

BIBLIOGRAPHIE

Affaires étrangères et commerce international Canada, Approche du Canada, accessible à : <http://www.afghanistan.gc.ca/canada-afghanistan/approach-approche/index.aspx?lang=fra>; Internet, consulté le 20 février 2011.

Audet, Nicholas-Dominic. *Les années Chrétien en politique étrangère et de sécurité*, Compte-rendu d'une conférence tenu le 16 avril 2004, accessible à : http://www.er.uqam.ca/nobel/cepes/pdf/Rapport_Annees_Chretien.pdf; Internet; consulté le 10 novembre 2011.

Battiss, Samir. *Le Canada et l'Afghanistan : éclairages sur l'autre présence nord-américaine dans la région*, Fondation pour la recherche stratégique, 17 septembre 2007; <http://www.frstrategie.org>; Internet; consulté le 10 février 2011.

Benhabib, Djemila. *Le Monde a changé depuis le 11 septembre 2001: le Canada à l'heure de la globalisation de la sécurité*, accessible à <http://www.djairness.com/fr/elwatan/3800>; Internet, consulté le 21 février 2011.

Bratt, Duane, *Mr. Harper goes to war: Canada, Afghanistan, and the return of « High politics » in Canadian Foreign Policy*, Department of Policy Studies, Mount Royal College, Calgary, Alberta; accessible à <http://www.cpsa-acsp.ca/papers-2007/Bratt.pdf>; Internet; consulté le 17 janvier 2011.

Bush W. George, Address to a Joint Session of Congress and the American People, accessible à <http://georgewbush-whitehouse.archives.gov/news/releases/2001/09/20010920-8.html>; Internet; consulté le 12 avril 2011.

Canada. *Independent Panel on Canada's future role in Afghanistan*, accessible à http://dsp-psd.pwgsc.gc.ca/collection_2008/dfait-maeci/FR5-20-1-2008E.pdf; Internet; consulté le 10 décembre 2010.

Canada. Ministère des Affaires étrangères et commerce internationale du Canada, *Diffuser les valeurs et la culture canadiennes*, accessible à : http://www.dfait-maeci.gc.ca/foreign_policy/cnd-world/chap5-fr.asp; Internet, consulté le 28 février 2011.

Canada. Ministère de la Défense Canada. *Énoncé de politique internationale du Canada: Fierté et influence: Notre rôle dans le Monde « Survol »*, Ottawa : Groupe Communication Canada.

Canada. Ministère de la Défense nationale. *Le livre blanc sur la défense de 1964*, Ottawa : Groupe Communication Canada, p. 6.

Collège des Forces canadiennes. « Symposium sur l'Arctique » (Matériel de cours de l'activité C/DS 547/CSI du programme de commandement et d'état-major interarmées 37, 2010).

Collège des Forces canadiennes. « *L'analyse institutionnelle* », (Matériel de cours de l'activité DS 542 du mini-élective de l'analyse institutionnelle, 2011).

Cooper F. Andrew. *La politique étrangère du Canada après le 11 septembre : une analyse préliminaire*, Revue Études internationales, volume XXXIII, no 4, décembre 2002, p. 629

Corneiller, Manon. *Harper, ministre des Affaires étrangères?* Le Devoir, samedi le 31 mai 2008.

Country Forecast Canada. *Country forecast Canada September 2010*. The Economist Intelligence Unit Ltd. New York: Sept 2010, p. 3.

Crettiez, Xavier, et Isabelle Sommier. *Les attentats du 11 septembre : Continuité et rupture des logiques du terrorisme*, accessible à <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/IMG/pdf/FD001378.pdf>; Internet, consulté le 22 février 2011.

David, Charles-Philippe. *Cinq ans plus tard - les relations entre les États-Unis et le Canada: Mêmes débats, nouveau contexte*; accessible à <http://www.ledevoir.com/politique/canada/117867/cinq-ans-plus-tard-les-relations-entre-les-etats-unis-et-le-canada-memes-debats-nouveau-contexte>; Internet; consulté le 1 novembre 2010.

Donneur, André. *Le Canada, les États-Unis et le Monde: La marge de manœuvre canadienne*. Québec : Les Presses De l'Université Laval. 2005, p. 99-100.

Durkheim E. *Les règles de la méthode sociologique*, Paris, (1895/1983), PUF

Harper, Stephen. *Foreign policy speech: Reviving Canadian leadership in the World*, CBC News Online, Oct 2006.

Keating, Tom. *Multilateralism and Canadian Foreign Policy : a reassessment*; accessible à <http://www.cdfai.org/PDF/Multilateralism%20and%20Canadian%20Foreign%20Policy%20-%20A%20Reassessment.pdf>; Internet; consulté le 29 octobre 2009.

Krenz, Kim. Compte-rendu de: (*Whose war is it? How Canada can survive in the Post 9/11 World*, Toronto, Harper Collins, 2007,) revue militaire canadienne, été 2007, accessible à <http://www.journal.forces.gc.ca/vo8/no2/doc/essay-essaie-01-fra.pdf>; Internet, consulté le 26 février 2011.

Immigration Canada. *Securing Canada's Border*; accessible à <http://www.immigration.ca/permres-gii-securingborders.asp>; Internet; consulté le 29 octobre 2010.

L'encyclopédie canadienne. Harper, Stephen Joseph, accessible à <http://www.thecanadianencyclopedia.com/index.cfm?PgINm=TCE&Params=F1ARTF0009624>; Internet; consulté le 28 octobre 2010.

Létourneau, Paul. *Entre les superpuissances: Introduction à la problématique géostratégique du Canada*, Cahiers de géographie du Québec, vol 34, no 93, décembre, 1990, p. 286.

Lounnas, Rezki. *Théorie des institutions et applications des organisations*, cahier de recherché no 04-01, accessible à http://neumann.hec.ca/chairemsi/pdfcahiersrech/04_04_01.pdf; Internet; consulté le 14 février 2011.

Nossal, K. Richard. *Introduction : le Canada après le 11 septembre : Les défis d'une ère nouvelle*, Études Internationales, vol 33, no 4, 2002, p. 621-627.

Norman, M.A.G. *Reinforcing sovereignty with values : Canada's mission in Afghanistan through the lens of National interest* (Toronto: travail rédigé dans le cadre du programme d'études de sécurité nationale, Collège des Forces canadiennes, 2007), p. 22.

Nossal, K. Richard, Stéphane Roussel et Stéphane Paquin. *International Policy and Politics in Canada*, Toronto : Pearson Canada, 2011, p. 27.

NORAD and US NORTH COM Strategic Guidance; accessible à <http://www.hsdec.org/downloads/N-NC%20-%20Strategic%20Guidance%20061101.pdf>; Internet; consulté le 26 octobre 2010.

Ouellet, Éric, Pierre Pahlavi et Craig Stone. *Research on Political – Military War gaming for Irregular Warfare*, Centre for Operational research and Analysis, Toronto, Juin 2010.

Ouellet, Éric et Pierre Pahlavi. *Guerre irrégulière et analyse institutionnelle: le cas de la guerre révolutionnaire de l'armée française en Algérie*, Guerres mondiales et conflits contemporains 3/2009 (n 235), p 131-144; accessible à www.cairn.info/revue-guerres-mondiales-et-conflits-contemporains-2009-3-page-131.htm.; Internet; consulté le 2 février 2011.

Paulmier, Thierry. *Panser l'institution - Définition de l'institution* ; accessible à http://www.thierrypaulmier.com/index.php?option=com_content&view=article&id=106:definition-de-la-notion-dinstitution&catid=53:les-institutions&Itemid=41; internet, consulté le 31 janvier 2011.

Scott, W. Richard. *Institutions and organizations*, Second edition (California: Sage publications, 2001), p. 48.

Schmitz, Gérald, et Karin Philips. *Afghanistan : Canadian diplomatic engagement*, Parliamentary Information and Research Service Publication PRB 07-38^E, 4 Feb 2008.

Schmitz, Gérald. *Politique canadienne à l'égard de l'Afghanistan – 2011 et au-delà : enjeux, perspectives et options*, Division de la référence et de l'analyse stratégique, Service d'information et de recherche parlementaires, Publication n 2010-26F, Sept 2010.

Stairs, Denis. *Canada in the New International Environment*, notes pour une présentation dans le cadre de la rencontre inaugurale du Consortium canadien sur la sécurité en Asie-Pacifique (CONCSAP), York University, North York, 3-4 décembre 1993.

Sutherland, J. Robert. *Situation stratégique du Canada à long terme*. International Journal, vol 17, no 3, (été 1962).

United States Geological Survey, *Circum-Arctic Resource Appraisal: Estimates of Undiscovered Oil and Gas North of the Arctic Circle* : <http://pubs.usgs.gov/fs/2010/3049/fs2010-3049.pdf> ; Internet; consulté le 30 octobre 2010.